

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 MARS 2021

A decorative curved line in a lighter shade of blue, starting from the left side and curving upwards towards the right, positioned below the date.

SOMMAIRE

- I. **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ**
- II. **COMPTES CONSOLIDÉS, RÉSUMÉS ET ANNEXES**
- III. **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- IV. **ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

I - RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Faits marquants du semestre

- **Crise COVID-19**

Dans l'environnement de crise créé par la Covid-19, le Groupe fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats du Groupe à très court terme voire à moyen terme. Ces impacts dépendront de multiples facteurs et notamment de la date de reprise de nos activités, des mesures de prévention décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités et de l'impact que cette crise aura à court terme sur les comportements des consommateurs.

Le Groupe Compagnie des Alpes a mis en place dès le mois de janvier 2020 un suivi régulier de la pandémie liée à la Covid-19. Des plans de continuité d'activité et de reprise d'activité élaborant des protocoles sanitaires stricts ont été établis en concertation avec les pouvoirs publics afin d'assurer la sécurité des collaborateurs du Groupe et de permettre l'accueil des visiteurs dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Le Groupe rappelle avoir, dans ce contexte, abandonné les objectifs de marge d'EBO pour les Domaines skiables comme pour les Parcs de loisirs qu'il avait communiqués en décembre 2019.

Activité du Groupe

Le premier semestre de l'exercice 2020/2021 est atypique puisque la grande majorité des sites sont restés fermés, sur décision des autorités, en raison de la crise sanitaire. Ainsi, seuls deux domaines skiables ont connu un peu d'activité en octobre et, concernant les parcs de loisirs, ils ont, quasiment tous, fermé après seulement quelques jours d'exploitation pendant le début de la saison d'Halloween. Depuis, seuls Grévin Montréal et Chaplin's World ont pu rouvrir à la fin du premier semestre.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes pour le premier semestre 2020/2021 est de 31,5 M€, contre 470,5 M€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 93,3 % (-93,0% à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables pour le premier semestre 2020/2021 est de 2,5 M€, contre 350,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent. L'activité s'est essentiellement faite sur les domaines qui étaient ouverts pendant les vacances scolaires de la Toussaint avant de devoir fermer dès le 29 octobre pour ne plus rouvrir de tout le semestre, sur décision des autorités.

L'activité des Parcs de loisirs a elle aussi fortement souffert des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, le chiffre d'affaires du premier semestre 2020/2021 s'élève à 27,6 M€ contre 103,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent.

En effet, la plupart des sites ont pu ouvrir pour le début de la saison d'Halloween. S'ils ont connu un bon niveau de fréquentation, l'amplitude des horaires d'ouverture de certains parcs a été réduite (Parc Astérix et Walibi Rhône-Alpes), tandis que d'autres n'ont pas pu offrir le produit habituel (les parcs belges, hollandais et autrichien). Tous ces sites ont cependant dû refermer leurs portes avant la fin de cette importante période commerciale, c'est-à-dire fin octobre / début novembre, à la demande des autorités des pays où opère le Groupe. Ils n'ont ensuite pas pu rouvrir pendant la période de Noël et étaient encore quasiment tous fermés à la date de clôture du premier semestre. Seul Grévin Montréal a eu l'autorisation de rouvrir ses portes depuis le 26 février dernier et Chaplin's World en Suisse depuis le 12 mars dernier.

Le chiffre d'affaires des Holdings et Supports du premier semestre 2020/2021 s'élève à 1,5 M€ contre 17,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement liée à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de Travelfactory, notamment l'organisation de séjours et la vente de packages dans les domaines skiables.

Perspectives

Concernant les Domaines skiables, comme indiqué précédemment, l'impact direct de la non-ouverture des Domaines skiables jusqu'à la fin de la saison d'hiver représente un manque à gagner de l'ordre de 400 M€, soit près de 99% du chiffre d'affaires réalisé par cette *business unit* pendant l'exercice 2018/2019 (hors station des 2 Alpes), dernière année de référence avant impact de la crise sanitaire.

Pour la saison d'été, le Gouvernement français a donné son accord aux sociétés de remontées mécaniques de pouvoir rouvrir à partir du 19 mai dernier. La Compagnie des Alpes est donc confiante que le 4^{ème} trimestre puisse se dérouler dans de bonnes conditions d'exploitation. Le Groupe rappelle néanmoins que le domaine des 2 Alpes ne faisant plus partie du périmètre du Groupe depuis le 1er décembre dernier, le chiffre d'affaires pour la saison d'été devrait représenter un montant de l'ordre de 4 M€.

Concernant le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs, comme indiqué précédemment, le manque à gagner lié à la fermeture des différents parcs à cause de la crise sanitaire, s'élève ce semestre à 65 M€ par rapport à la même période de l'exercice 2018/2019, et à 75 M€ par rapport au premier semestre 2019/2020. La non-ouverture des parcs au mois d'avril a d'ores et déjà occasionné un manque à gagner supplémentaire d'environ 40 M€ par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018/2019, dernière année de référence avant impact de la crise sanitaire.

Le calendrier d'ouverture des différents sites du Groupe s'est éclairci au cours des dernières semaines, en France comme à l'étranger.

Grévin Montréal a déjà rouvert ses portes le 26 février, suivi par Chaplin's World (Suisse) le 12 mars dernier. Depuis, Walibi Belgium et Bellewaerde peuvent, de nouveau, accueillir leurs visiteurs depuis le 8 mai dernier avec des protocoles sanitaires proches de ceux de l'été dernier. La réouverture des deux sites aquatiques belges, encore fermés aujourd'hui, devrait intervenir, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et de l'accord définitif des autorités, le 9 juin prochain. Familypark en Autriche et Walibi Holland aux Pays-Bas ont eux aussi ouvert leurs portes à leurs visiteurs, respectivement depuis les 19 et 21 mai.

En France, Grévin Paris peut de nouveau accueillir du public depuis le 19 mai, France Miniature depuis le 21 mai et le Parc Astérix, le Futuroscope et Walibi Rhône-Alpes devraient pouvoir le faire dès le 9 juin prochain, là aussi avec des protocoles sanitaires proches de ceux de l'été dernier et une jauge à 2/3 de leurs capacités maximales et moins de 1 000 personnes par attraction simultanément jusqu'au 30 juin, ces limitations devant disparaître à compter du 1^{er} juillet.

Pour les sites qui ont pu rouvrir, l'appétence des visiteurs est bien réelle malgré les circonstances, même s'il faudra encore quelques semaines pour qu'elle atteigne le niveau de l'été dernier.

Ainsi, à protocoles sanitaires équivalents, la Compagnie des Alpes est confiante dans sa capacité à tirer parti de la réouverture des sites dans des proportions similaires à celles de l'été dernier.

Réduction de charges

Compte tenu des efforts déployés par le Groupe depuis le début de l'exercice, la Compagnie des Alpes confirme être en mesure de compenser par une réduction de ses charges d'exploitation le manque à gagner de chiffre d'affaires cumulé de ses Domaines skiables et de ses Parcs de loisirs à hauteur d'au moins 30% (hors dispositif d'indemnisation) contre une fourchette de 25% à 30% indiquée initialement.

Enveloppe annuelle de capex

Comme annoncé le 25 mars dernier, le Groupe a affiné son enveloppe annuelle d'investissements autour de 140 M€. Ce montant reflète un effort d'accompagnement soutenu pour relancer l'activité dans les territoires dans lesquels le Groupe est implanté.

Au 31 mars 2021, les investissements nets s'élèvent à 59,2 M€ après exclusion du produit de cession des actifs des délégations de service public (DSP) des Deux Alpes pour 51,1 M€.

Régimes d'aides

En réponse aux difficultés importantes subies par les entreprises opérant notamment dans le secteur du tourisme, le gouvernement français a mis en place des régimes d'aides dont le Groupe a pu bénéficier.

Ainsi, en décembre 2020, à l'occasion de l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement français a introduit le principe d'un dispositif exceptionnel de soutien aux exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19 en France. Ce dispositif a pour objectif de compenser partiellement les charges fixes et coûts de sécurisation supportés par ces exploitants.

Dans le cadre d'une autorisation spécifique donnée par la Commission Européenne le 19 mars dernier, un régime d'aides a été mis en place, visant à indemniser partiellement les exploitants de remontées mécaniques français pour les dommages causés par la pandémie de Covid-19. Cette compensation partielle des coûts fixes a ensuite fait l'objet du décret n°2021-311 publié le 25 mars dernier.

Son impact net sur les cash flows avant impôts devrait s'établir autour de 165 M€, contre une estimation de l'ordre de 150 à 160 M€ communiquée par le Groupe le 25 mars dernier.

Elle a fait l'objet d'un règlement partiel en avril/mai pour un montant de 135 M€, le solde devant être réglé courant juin.

En application des normes IFRS, cette indemnisation, qui s'analyse comme une subvention publique, doit être comptabilisée au prorata des charges fixes annuelles qu'elle vient compenser. Les indemnisations ont donc été comptabilisées, à hauteur de 51%, pour un montant net de 83,2 M€ au 31 mars 2021.

Par ailleurs, en raison de la fermeture des parcs de loisirs et des remontées mécaniques, le Groupe bénéficie du dispositif d'indemnisation relatif au chômage partiel. Ce dispositif appliqué aussi bien au personnel permanent que saisonnier a permis au Groupe de bénéficier d'indemnités à hauteur de 22,6 M€ au cours du premier semestre 2020/2021. Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'exonérations de charges sociales et d'aides au paiement pour un montant de 4,1 M€ au 31 mars 2021.

A l'étranger, le Groupe a bénéficié d'indemnisations similaires pour un montant de 3,8 M€, ainsi que de subventions accordées pour un montant de 1,3 M€ en Suisse et au Canada.

Liquidité

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Groupe a assuré un suivi précis de ses principales sources de liquidité afin de pouvoir anticiper toute restriction éventuelle et de disposer d'une situation financière lui permettant d'assurer, le cas échéant, ses besoins d'exploitation, d'investissement et de paiement de ses intérêts.

Ainsi, en parallèle des mesures d'aides, le Groupe a :

- au mois de décembre 2020, souscrit un second Prêt Garanti par l'Etat, dit « SAISON », pour un montant de 269 millions d'euros pour une durée d'un an.
- au mois d'avril 2021, prorogé jusqu'en 2026 le Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 200 millions d'euros qui avait été mis à la disposition du Groupe au mois de juin 2020 pour une durée initiale d'un an.

Au 31 mars 2021, les principales sources de liquidité du Groupe sont les suivantes :

- des lignes de découvert pour un montant d'environ 144 millions d'euros qui ont été confirmées en juin 2020 pour une durée d'un an ;
- une ligne de crédit renouvelable de 250 millions d'euros ayant pour échéance mai 2023, non tirée au 31 mars 2021.

Au total, le Groupe disposait au 31 mars 2021 d'une position de liquidité de 416,4 M€ correspondant à la somme de sa trésorerie et de ses lignes de crédit et de découvert confirmées et non tirées.

Enfin, le Groupe a négocié un *covenant holiday* pour les dates de test du 30 septembre 2020 et du 31 mars 2021.

Le Groupe rappelle par ailleurs ne pas avoir d'échéances significatives de dette à court terme.

- **Evolution de la gouvernance**

Un Conseil d'Administration s'est tenu le 25 mars dernier, dans la foulée de l'Assemblée Générale et a décidé, dans la lignée de sa décision du 28 janvier dernier, d'entériner la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision a été prise dans le contexte de l'échéance du mandat de Dominique Marcel et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le Groupe.

Cette dissociation est particulièrement adaptée à la période que vit la Société : elle permet d'assurer une continuité dans la gestion du Groupe, avec le maintien à la présidence du Conseil d'Administration de Dominique Marcel, tout en assurant une succession des fonctions exécutives.

Le Conseil d'Administration a ainsi décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Dominique Marcel jusqu'au 31 mai 2021 et de nommer Dominique Thillaud en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'à cette même date. Toujours afin d'assurer une continuité dans la gouvernance de la Société, il est prévu que Dominique Marcel soit président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juin. Dominique Thillaud sera alors nommé Directeur Général et Loic Bonhoure Directeur Général Délégué pour une durée de 4 ans.

Dans ce contexte, le départ de Dominique Marcel de sa fonction de Président-Directeur Général le 31 mai prochain constitue un cas de déclenchement de l'indemnité de rupture telle que cela avait été envisagé par le Conseil d'Administration le 28 janvier dernier. Les critères de performance tels que fixés depuis 2009 sont remplis.

En conséquence le montant de l'indemnité de rupture a été comptabilisé au 31 mars 2021 pour un montant de 1,16 M€ charges sociales incluses mais ne sera versé que postérieurement au 30 septembre 2021.

- **Délégations de service public relatives au domaine skiable des 2 Alpes**

Le 28 novembre 2019, les communes délégantes ont notifié à la société Deux Alpes Loisirs (DAL), filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier les contrats de délégation de service public par anticipation afin de permettre une mise en concurrence en vue de l'établissement d'une délégation de service publique unique pour l'ensemble du domaine, à compter du 1^{er} décembre 2020.

En juin 2020, après approbation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans, un contrat de délégation de service public a été conclu avec la Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA), en qualité d'attributaire, en vue de la construction et de l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes.

Le 29 janvier 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête contre la rupture anticipée des contrats de délégation de service public accompagnée d'une demande indemnitaire pour un montant de 7,95 millions d'euros.

En outre, le 6 août 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête en annulation du contrat conclu entre les communes délégantes et la Société Touristique de l'Alpe d'Huez. Un mémoire en indemnisation a par ailleurs été déposé le 1^{er} février 2021 aux fins d'obtention d'une indemnisation du Groupe à hauteur de 322,5 millions d'euros (préjudice estimé lié à la non attribution du contrat à DAL).

DAL, la SATA et les Communes ont tenté de faire aboutir leur négociation dans le cadre d'une conciliation.

Un protocole d'accord a été trouvé entre la SATA et DAL concernant la reprise des biens concernés par la concession et la SATA a à ce jour réglé la totalité des sommes qu'elle devait à DAL.

Alors que DAL et les Communes étaient presque parvenues à un accord, les Communes contestent aujourd'hui les montants qui ont été discutés depuis des mois. Elles n'ont à ce jour pas réglé les sommes dues à DAL alors même que DAL a transféré l'exploitation de la station à la SATA le 1^{er} décembre dernier. Les désaccords portent essentiellement sur :

- l'indemnité de résiliation anticipée due au titre du contrat de concession, les Communes refusant de payer au motif que DAL n'aurait pas perçu de revenus cette année compte tenu de la pandémie Covid et donc n'a pas de préjudice, alors que le contrat prévoyait un calcul de l'indemnité sur la base des résultats antérieurs à la rupture et un paiement avant la fin du contrat ;
- le paiement par les Communes de l'utilisation de terrains nécessaires à l'exploitation des remontées mécaniques alors que ces terrains appartiennent à DAL en propre.

En raison de l'échec de la procédure de conciliation, DAL a mis en demeure les communes délégantes de payer la somme de 11,4 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros dus par la SATA au titre des biens remis à cette dernière. La SATA s'est acquittée de la somme due au titre des biens remis, soit 3,9 millions d'euros.

1.1 Compte de résultat consolidé du 1^{er} semestre 2020/2021

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021 Périmètre réel (1)	Exercice 2020/2021 Périmètre comparable (2)	Exercice 2019/2020 Périmètre comparable (3)	Variation % Périmètre comparable (2) - (3) / (3)	Premier semestre 2019/2020 Périmètre réel (4)	Variation % (1) - (4) / (4)
Chiffre d'affaires	31,5	31,0	440,6	-93,0%	470,5	-93,3%
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	-17,2	-16,1	135,7	-111,9%	148,2	-111,6%
EBO/CA	-54,7%	-52,0%	30,8%	-268,8%	31,5%	-273,5%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-137,7	-138,2	65,7	-310,5%	74,5	-284,9%
Coût de l'endettement net et divers	-17,9				-5,1	-252,2%
Charge d'impôt	17,5				-27,3	164,0%
Mises en équivalence	8,4				8,6	-2,2%
RÉSULTAT NET	-129,7				50,8	-355,4%
Minoritaires	7,1				-3,1	329,5%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-122,6				47,7	-357,1%

N-B : La variation à périmètre comparable exclut le chiffre d'affaires du domaine skiable des 2 Alpes qui est sorti du périmètre du Groupe depuis le 1^{er} décembre 2020.

Globalement, les résultats du 1^{er} semestre 2020/2021 du groupe Compagnie des Alpes sont fortement impactés par la pandémie de COVID-19, avec une perte de chiffre d'affaires de 409,6 M€ à périmètre comparable (- 439 M€ à périmètre réel).

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) est négatif à hauteur de -17,2 M€ à périmètre réel et -16,1 M€ à périmètre comparable, en raison d'une activité très légèrement déficitaire sur les DSP des Deux Alpes sur les mois d'octobre et de novembre 2020. Sur l'exercice précédent, l'EBO s'élevait à +148,2 M€ à périmètre réel, et +135,7 M€ à périmètre comparable, malgré une saison écourtée au niveau plus particulièrement des domaines skiables.

L'EBO du Groupe prend en compte, pour un montant total de 115,1 M€, les aides et compensations obtenues, à savoir :

- les compensations versées aux sociétés de remontées mécaniques pour leur montant net, soit 83,2 M€,
- le chômage partiel pour 22,6 M€
- et d'autres aides ou subventions obtenues en France et à l'étranger pour un montant de 9,3 M€.

Indépendamment de ces aides obtenues, le Groupe a réduit ses charges fixes, à périmètre comparable, d'un montant de 143,7 M€, soit une économie supérieure à 30% de la perte de chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel s'élève à -137,7 M€ (-138,2 M€ à périmètre comparable). Suite à la sortie, le 1^{er} décembre 2020, des DSP relatives aux Deux Alpes, les dotations nettes aux amortissements s'élèvent à 67,8 M€ contre 71,6 M€ pour la même période de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges incluent :

- Un *impairment* des goodwill de la *business unit* Parcs de Loisirs pour 55,2 M€ ;
- Un produit net de 2,5 M€ relatif à la sortie des DSP des Deux Alpes, compte tenu d'une reprise de la provision pour indemnités de fin de carrière.

Après prise en compte du coût de l'endettement net pour -12,2 M€, des autres produits et charges financières pour -5,7 M€, d'un produit d'impôt de +17,5 M€, et du résultat des mises en équivalence pour +8,4 M€, le Résultat Net Part du Groupe s'élève ainsi à une perte de - 122,6 M€ contre un profit de 47,7 M€ au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020/2021 s'élève à 31,5 M€, en diminution de -93,3% en raison de la crise sanitaire qui a conduit le Groupe à fermer ses parcs de loisirs courant octobre et ne pas ouvrir ses domaines skiables durant toute la saison hiver 2020/2021.

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021 Périmètre réel (1)	Exercice 2020/2021 Périmètre comparable (2)	Exercice 2019/2020 Périmètre comparable (3)	Variation % Périmètre comparable (2) - (3) / (3)	Premier semestre 2019/2020 Périmètre réel (4)	Variation % (1) - (4) / (4)
Domaines skiables	2,5	1,9	320,3	-99,4%	350,2	-99,3%
Parcs de loisirs	27,6	27,6	103,2	-73,3%	103,2	-73,3%
Holdings et supports	1,5	1,5	17,2	-91,5%	17,2	-91,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES	31,5	31,0	440,6	-93,0%	470,5	-93,3%

1.2.1. Domaines skiables

L'activité de ce semestre s'est essentiellement faite sur les domaines de Tignes et des 2 Alpes qui étaient ouverts pour les vacances scolaires de la Toussaint, avant de devoir fermer le 29 octobre sur décision des autorités au moment de la mise en place du deuxième confinement national.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'activité des domaines skiables n'a ensuite pas pu débuter et les remontées mécaniques sont encore fermées, par décision des autorités, au moment de la clôture des comptes du semestre entraînant une saison blanche pour nos sites.

1.2.2. Parcs de loisirs

L'activité des Parcs de loisirs a aussi fortement souffert des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, le chiffre d'affaires, pour le premier semestre de cet exercice, s'élève à 27,6 M€ contre 103,2 M€ pour la même période de 2019/2020.

L'offre des parcs pour la saison Halloween avait été aménagée pour assurer un respect strict des règles sanitaires avec notamment une moindre amplitude d'ouverture ce qui a réduit la fréquentation. L'appétence des clients est restée néanmoins forte, confirmée par un niveau de prévente élevé. L'exploitation de la majorité des sites sur cette période a cependant été interrompue par une demande de fermeture des autorités belges le 24 octobre, néerlandaises le 26 octobre, françaises le 29 octobre et autrichiennes le 2 novembre.

Concernant la période de Noël, qui a représenté un chiffre d'affaires de plus de 21 M€ l'an dernier, (notamment en raison de l'activité « corporate » et de l'ouverture dum Parc Astérix au grand public pendant les vacances), l'activité a été nulle cette année, les sites concernés (Futuroscope, Parc Astérix, Grévin Paris) n'ayant pas eu l'autorisation d'ouvrir au public.

1.2.3. Holdings et supports

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2020/2021, le chiffre d'affaires des Holdings et Supports ressort à 1,5 M€ contre 17,2 M€ pour la même période sur l'exercice précédent. L'activité de conseil est restée stable et cette baisse est essentiellement liée à l'impact de la crise sur l'activité de Travelfactory.

1.3 Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) est négatif à hauteur de -17,2 M€ à périmètre réel et -16,1 M€ à périmètre comparable, en raison d'une activité très légèrement déficitaire sur les DSP des Deux Alpes sur les mois d'octobre et de novembre 2020. L'exercice précédent il s'élevait à +148,2 M€ à périmètre réel, et +135,7 M€ à périmètre comparable, malgré une saison écourtée au niveau des domaines skiables.

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021 Périmètre réel (1)	Exercice 2020/2021 Périmètre comparable (2)	% du CA 2020/2021 Périmètre comparable	Exercice 2019/2020 Périmètre comparable (3)	% du CA 2019/2020 Périmètre comparable	Variation % Périmètre comparable (2) - (3) / (3)	Premier semestre 2019/2020 Périmètre réel (4)	Variation % (1) - (4) / (4)
Domaines skiables	31,7	32,8	1683,8%	163,1	50,9%	-79,9%	175,6	-82,0%
Parcs de loisirs	-34,9	-34,9	-126,6%	-13,3	-12,9%	-162,7%	-13,3	-162,7%
Holdings et supports	-14,0	-14,0		-14,1		0,5%	-14,1	0,5%
EXCÉDENT BRUT OPERATIONNEL	-17,2	-16,1	-52,0%	135,7	30,8%	-111,9%	148,2	-111,6%

L'EBO des domaines skiables reste positif à hauteur de 32,8 M€ à périmètre comparable, en raison des indemnités versées aux sociétés de remontées mécaniques, qui ont été comptabilisées à hauteur de 51% au 31 mars 2021, pour un montant net de 83,2 M€, ainsi que du chômage partiel et des exonérations de charges sociales et aides au paiement pour respectivement 17,4 M€ et 0,9 M€.

Des plans de réduction de charges ont également été enclenchés pour compenser la perte quasi-totale de chiffre d'affaires durant la saison hiver 2020/2021.

L'EBO des parcs de loisirs est négatif à hauteur de -34,9 M€ contre -13,3 M€ pour la même période de l'exercice précédent. Il est fortement impacté par la perte des revenus de la période d'Halloween et des vacances de Noël, en raison de la fermeture anticipée le 27 octobre en France, et de la réduction des événements prévus sur ces périodes de forte affluence. De la même façon des plans de réduction des coûts et de recours au chômage partiel ont été lancés. Les indemnités pour chômage partiel s'élèvent à 4,4 M€ et les autres aides ou subventions obtenues en France et à l'étranger s'élèvent à 5,5 M€.

L'EBO des holdings et supports reste stable à -14 M€ au 31 mars 2021. Il masque des évolutions contrastées :

- l'EBO du sous-groupe Travelfactory se dégrade fortement à -3,2 M€ contre -0,6 M€ pour la même période de l'exercice précédent, en raison de la saison blanche des domaines skiables ;
- de la même façon les autres activités immobilières intégrées dans le périmètre de consolidation voient leur EBO passer de +0,9 M€ à -0,6 M€ pour les mêmes raisons ;
- l'EBO des activités de holdings s'améliore de 3,9 M€ pour s'établir à -10,1 M€ en raison de l'absence de versement d'une prime d'activité (ou prime PEPA) et de plans d'économies réalisés au niveau du siège (y compris le recours au chômage partiel). Seuls les projets digitaux, jugés fondamentaux pour le Groupe et le redémarrage de l'activité après la crise, ont été maintenus et se poursuivent. En outre une charge de personnel additionnelle de 1,16 M€ a été comptabilisée au premier semestre 2021 dans le cadre de l'évolution de la gouvernance.

1.4 Investissements industriels

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021 Périmètre réel (1)	Exercice 2020/2021 Périmètre comparable (2)	% du CA 2020/2021 Périmètre comparable	Exercice 2019/2020 Périmètre comparable (3)	% du CA 2019/2020 Périmètre comparable	Variation % Périmètre comparable (2) - (3) / (3)	Premier semestre 2019/2020 Périmètre réel (4)	Variation % (1) - (4) / (4)
Domaines skiables	-18,2	32,2	1651,7%	36,9	11,5%	-12,8%	50,1	-136,2%
Parcs de loisirs	23,6	23,6	85,7%	38,8	37,7%	-39,1%	38,8	-39,1%
Holdings et supports	2,6	2,6		2,4		8,8%	2,4	8,8%
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS	8,1	58,4	188,5%	78,1	17,7%	-25,2%	91,4	-91,1%

Le niveau d'investissement est l'un des principaux agrégats de performance suivis par le Groupe, au même titre que le chiffre d'affaires et l'Excédent Brut Opérationnel. Cependant, compte-tenu de la saisonnalité de l'activité et des investissements, le ratio Investissements/Chiffre d'affaires doit s'appréhender sur l'ensemble de l'année.

Dans les Domaines skiables, les investissements industriels nets sont impactés par la cession des biens des DSP des Deux Alpes à la Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA). Retraités de cette cession et à périmètre comparable, ils représentent 32,2 M€, en baisse de 4,7 M€. Ils se composent, essentiellement, de remontées mécaniques, d'appareils d'enneigement et de damage.

Dans les Parcs de loisirs, ils s'élèvent à 23,6 M€, en baisse de 15,2 M€, et reflètent les plans d'économies décidés dans le contexte de crise sanitaire à laquelle le Groupe fait face.

Dans les Holdings et supports, ils correspondent pour l'essentiel aux investissements dans les sites internet, le CRM et le data lake pour nos deux métiers et pour TravelFactory.

1.5 Résultat Opérationnel

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021 Périmètre réel (1)	Exercice 2020/2021 Périmètre comparable (2)	% du CA 2020/2021 Périmètre comparable	Exercice 2019/2020 Périmètre comparable (3)	% du CA 2019/2020 Périmètre comparable	Variation % Périmètre comparable (2) - (3) / (3)	Premier semestre 2019/2020 Périmètre réel (4)	Variation % (1) - (4) / (4)
Excédent brut opérationnel	-17,2	-16,1	-52,0%	135,7	30,8%	-111,9%	148,2	-111,6%
Dotations aux amortissements et provisions	-67,8	-66,9	-215,7%	-68,4	-15,5%	2,2%	-71,6	5,4%
Autres produits et charges opérationnels	-52,7	-55,2	-178,0%	-2,1	-0,5%		-2,1	
RESULTAT OPERATIONNEL	-137,7	-138,2	-445,7%	65,7	14,9%	-310,5%	74,5	-284,9%

Le résultat opérationnel s'élève à -137,7 M€ à périmètre réel, en diminution de 212,2 M€, en raison de la crise sanitaire ayant conduit à la fermeture de nos sites courant octobre 2020. Les dotations aux amortissements diminuent de 1,5 M€ à périmètre comparable car les dotations du premier semestre 2019/2020 incluait un amortissement exceptionnel de 2,45 M€ sur Grévin Montréal.

1.6 Résultat Net

Le coût de la dette progresse de 6,7 M€ en raison de l'augmentation de la dette financière moyenne, des frais additionnels encourus sur les US PP et de diverses commissions ou marges sur découverts et d'un coût additionnel de 4,3 M€ comptabilisé pour refléter l'impact de la décision de prorogation du premier PGE de 2 ans à 6 ans. Les frais financiers résultant de l'application d'IFRS 16 progressent de 0,7 M€ pour atteindre 1,9 M€.

Le Groupe a comptabilisé un produit d'impôt courant et différé de 17,5 M€. Ce montant prend en compte l'activation des pertes fiscales reportables pour un montant de 13,3 M€.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à +8,4 M€ contre +8,6 M€ en mars 2020. Il correspond pour l'essentiel à la quote-part de résultat de Compagnie du Mont-Blanc pour 9,2 M€ en raison des indemnités versées aux sociétés de remontées mécaniques et des indemnités d'assurance perçues.

Le Résultat Net Part du Groupe s'élève ainsi à une perte de – 122,6 M€ contre un profit de 47,7 M€ au 1^{er} semestre de l'exercice précédent.

1.7 Flux financiers

(en millions d'euros)	Premier semestre 2020/2021	Premier semestre 2019/2020
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies après coût endettement et impôts	-12,9	117,3
Investissements industriels (nets de cessions)	-5,7	-87,1
Variation créances et dettes s/immobilisations	-2,4	-4,3
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	-21,0	25,9
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	-21,3	-0,5
Variation des dettes financières et dettes de loyers	171,2	-78,5
Dividendes (y compris minoritaires des filiales)	0,0	-22,0
Variation du fonds de roulement et divers	-103,1	76,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	25,9	1,6

- **Flux**

La capacité d'autofinancement est en baisse de + 117,3 M€ à -12,9 M€.

Après retraitement de la cession des biens des Deux Alpes, les investissements nets sont en baisse de 32.2 M€ au 31 mars 2021, en raison des plans d'économies enclenchés dans le contexte de crise sanitaire et en l'absence de visibilité sur nos dates de réouverture.

La réduction du « Free-cash-flow » (ou autofinancement disponible) résulte donc essentiellement de la diminution de la capacité d'autofinancement en raison de la crise du COVID-19 qui a provoqué l'arrêt de l'activité de nos sites en octobre 2020.

Après prise en compte de la dette pour engagements locatifs de 172,9 M€, l'endettement net du Groupe s'élève à 979,9 M€ contre 577,9 M€ au 31 mars 2020 et 824,7 M€ au 30 septembre 2020. Hors IFRS 16, l'endettement net s'élève à 807,0 M€ contre 465,3 M€ en mars 2020 et 647,7 M€ en septembre 2020.

Un nouveau Prêt Garanti par l'Etat (dit PGE « saison ») a été souscrit en décembre 2020, auprès des partenaires historiques du Groupe, pour un montant de 269 M€. A la suite de la mise en place de ce PGE Saison, le Groupe a pris la décision de ne pas renouveler ses tombées de NEU CP faisant redescendre son encours à zéro au 31 mars 2021.

La variation du fonds de roulement s'explique par l'absence d'activité et la diminution des dettes d'exploitation en résultant, ainsi que par une créance nette de 83,2 M€ liée aux compensations des sociétés de remontées mécaniques non perçues à la date du 31 mars 2021.

- **Ratios de structure financière**

Le ratio dette nette/EBO glissant n'est pas respecté en raison d'un EBO négatif. Cependant le Groupe a obtenu un accord de l'ensemble de ses partenaires bancaires et obligataires portant sur la suspension de ce covenant de levier d'endettement (*covenant holiday*) pour le 30 septembre 2020 et le 31 mars 2021.

L'accord de *covenant holiday* prévoit certains engagements substitutifs couvrant le premier semestre 2021. Ils concernent essentiellement :

- (i) le respect de niveaux de liquidité minimale ;
- (ii) l'engagement de ne pas excéder un montant d'investissements industriels nets consolidés de 190 M€ sur 12 mois glissants et ;
- (iii) l'engagement de maintenir l'endettement net consolidé du Groupe hors IFRS 16 à un niveau inférieur à 850 M€.

L'ensemble de ces *covenants* substitutifs a été respecté jusqu'au 31 mars 2021.

1.8 Evènements postérieurs à la clôture

En date du 28 avril 2021, conformément à la délégation consentie par l'assemblée du 25 mars dernier, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de la réduction de capital par réduction du nominal des actions. Le capital social de la société est désormais de 12 281 725,50 €, divisé en 24 563 451 actions ; le montant de la réduction de capital, soit 174 953 982,99 €, a été porté au compte Primes.

Le Groupe annonce par ailleurs avoir obtenu un accord de la part de l'ensemble de ses partenaires bancaires concernés, portant sur la suspension de son covenant de levier d'endettement de 3,5x pour les deux prochaines dates auxquelles celui-ci devait être testé, à savoir le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022. Cet accord permet au Groupe de poursuivre la trajectoire qu'il s'est fixée.

Par ailleurs, les obligataires concernés ont également confirmé avoir accepté la suspension du test de levier pour les deux dates mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre de cette renégociation, le groupe s'est engagé à respecter des covenants substitutifs couvrant la période du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022, dans la logique de ce qu'il avait fait en septembre dernier. Ceux-ci concernent essentiellement :

- (i) le respect de niveaux de liquidité minimale ;
- (ii) l'engagement de ne pas excéder un montant d'investissements industriels nets consolidés de 190 M€ sur 12 mois glissants et ;
- (iii) l'engagement de maintenir l'endettement net consolidé du Groupe à un niveau inférieur à 850 M€.

A noter que :

- Concernant la liquidité minimale celle-ci devra être supérieure à 250 M€ mensuellement ;
- Concernant le montant d'investissements industriels nets consolidés sur 12 mois glissants aux dates de test du 30 septembre 2021 et du 31 mars 2022, celui-ci ne devra pas excéder 190 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 175 M€ dans le cas contraire ;
- Concernant l'endettement net consolidé du Groupe, celui-ci ne devra pas excéder 750 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 850 M€ dans le cas contraire ;
- Le Groupe respectera au 31 mars 2022 un levier d'endettement maximum à 9x dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'augmentation de capital et à 7x dans le cas contraire.

II - COMPTES CONSOLIDÉS, RÉSUMÉS ET ANNEXES

1. COMPTE DE RESULTAT, BILAN CONSOLIDE, TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 MARS 2021

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/03/2021	31/03/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	31 527	470 502
Autres produits liés à l'activité		2 410	1 222
Production stockée		196	268
Achats consommés		-17 365	-49 994
Services extérieurs		-42 109	-73 974
Impôts, taxes et versements assimilés		-9 087	-27 039
Charges de personnel, intéressement et participation		-67 385	-148 441
Autres charges et produits d'exploitation	4.3	84 579	-24 298
EXCEDENT BRUT OPERATIONNEL	4.2	-17 234	148 247
Dotations aux amortissements et provisions		-67 769	-71 628
Autres produits et charges opérationnels	4.4	-52 710	-2 130
RESULTAT OPERATIONNEL		-137 714	74 489
Coût de l'endettement brut		-12 157	-5 487
Produits de trésorerie & équiv. de trésorerie		-	-
COUT DE L'ENDETTEMENT NET	4.5	-12 157	-5 487
Autres produits et charges financiers	4.5	-5 703	416
Charge d'impôt	4.6	17 459	-27 270
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	4.7	8 433	8 627
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		-129 681	50 776
Résultat des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET		-129 681	50 776
Résultat net - part des participations ne donnant pas le contrôle		7 131	-3 108
RESULTAT NET PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON-MERE		-122 550	47 668
Résultat net part des actionnaires de la maison-mère, par action		-5,00 €	1,94 €
Résultat net part des actionnaires de la maison-mère, dilué par action		-4,99 €	1,94 €

Etat du Résultat global
(en milliers d'euros)

	Notes	31/03/2021	31/03/2020
Profit net de juste valeur, brut d'impôts			
Couvertures de flux de trésorerie		640	126
Différences de conversion		-629	-44
Incidence des opérations dans les mises en équivalence		203	105
Effets d'impôts rattachés à ces éléments		-185	-40
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		30	146
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		0	0
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel		2 651	3 726
Incidence des opérations dans les mises en équivalence		1	368
Effets d'impôts rattachés à ces éléments		-1 492	-1 193
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		1 161	2 901
RESULTAT DE LA PÉRIODE		-129 681	50 776
TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE		-128 491	53 823
Revenant			
aux actionnaires de la société		-121 386	50 560
aux participations ne donnant pas le contrôle		-7 105	3 263

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/03/2021	30/09/2020
Ecarts d'acquisition (goodwills)	5.1	214 989	270 189
Immobilisations incorporelles	5.2	78 083	78 328
Immobilisations corporelles	5.3	544 148	542 517
Immobilisations du domaine concédé	5.3	581 519	585 564
Droit d'utilisation de l'actif IFRS16	7	165 511	170 470
Participations dans des entreprises associées	5.4	87 374	80 910
Actifs financiers non courants	5.6	47 214	41 112
Autres actifs non courants		-	-
Impôts différés actifs	5.10	25 756	20 897
ACTIFS NON COURANTS		1 744 594	1 789 986
Stocks		25 171	23 166
Créances d'exploitation	5.5	155 889	79 728
Autres créances		13 275	12 697
Impôts courants	5.6	5 252	8 177
Actifs financiers courants	5.6	63	174
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22 369	16 470
ACTIFS COURANTS		222 020	140 412
Actifs destinés à être cédés	5.12	1 458	59 372
TOTAL ACTIF		1 968 072	1 989 770

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/03/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital		186 829	186 829
Primes liées au capital		260 089	260 089
Réserves		164 413	293 535
CAPITAUX PROPRES - PART DES ACTIONNAIRES DE LA MAISON MÈRE		611 331	740 453
Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle		39 677	49 477
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		651 008	789 931
Provisions non courantes	5.8	64 040	64 769
Dettes financières non courantes	5.9	776 351	532 228
Dette de loyers - Part à plus d'un an	7	162 533	165 791
Autres passifs non courants			2 000
Impôts différés passifs	5.10	10 300	22 070
PASSIFS NON COURANTS		1 013 224	786 858
Provisions courantes	5.8	17 791	16 911
Dettes financières courantes	5.9	52 988	131 940
Dette de loyers - Part à moins d'un an	7	10 403	11 252
Dettes d'exploitation		165 412	182 609
Impôts courants		641	607
Autres dettes		53 910	57 809
PASSIFS COURANTS		301 145	401 129
Passifs destinés à être cédés	5.12	2 694	11 852
TOTAL PASSIF		1 968 072	1 989 770

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	Notes	31/03/2021	31/03/2020
Résultat net part du groupe		-122 550	47 668
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle		-7 131	3 108
RÉSULTAT NET GLOBAL		-129 681	50 776
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		119 437	75 498
Plus ou moins values de cession		1 843	-2 178
Quote-part dans le résultat des sociétés associées		-8 433	-8 627
Dividendes reçus des sociétés associées		2 674	2 072
Impact de la juste valeur et du taux effectif		1 654	-497
Autres		-371	223
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		-12 877	117 268
Coût de l'endettement net		10 271	4 345
Charge d'impôt (yc impôts différés)		-17 459	27 270
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS		-20 065	148 882
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation		-91 124	54 083
Autres éléments de décalage de trésorerie		-4 341	723
Impôt versé		2 950	-6 454
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		-112 581	197 235
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6.1	-61 022	-93 842
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6.1	52 925	2 461
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS		-8 097	-91 381
Acquisitions d'immobilisations financières et divers		-51	-1 746
Cessions d'immobilisations financières		0	1 705
Prêts ou remboursements d'avances financières		-10 494	-481
Variation de périmètre		1	0
INVESTISSEMENTS FINANCIERS NETS		-10 544	-522
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		-18 641	-91 903
Augmentation de capital de la CDA		0	-26
VARIATION DU CAPITAL		0	-26
DECAISSEMENTS SUR ACHATS DE TITRES DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES		-10 722	
Dividendes versés aux actionnaires de la maison-mère		0	-17 120
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		0	-4 968
Dividendes à payer		-2	44
DIVIDENDES VERSÉS NETS		-2	-22 044
Remboursement emprunts		-93 066	-79 157
Nouveaux emprunts		269 204	5 476
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES	6.2	176 138	-73 681
INTÉRÊTS FINANCIERS BRUTS VERSÉS		-3 412	-3 042
VARIATION DES DETTES DE LOYERS	7	-4 919	-4 890
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS		157 082	-103 683
INCIDENCE DES AUTRES MOUVEMENTS		26	-15
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DURANT LA PÉRIODE		25 886	1 634
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE		-6 062	-26 356
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	6.3	19 824	-24 721

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Réévaluation des instruments Financiers	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2019	186 425	260 089	2 633	-1 456	357 524	62 244	867 459	60 528	927 987
Augmentation de capital CDA	404				-404		-		-
Résultat net 2020						-104 345	-104 345	-6 069	-110 414
Autres éléments du résultat global 2020			-5 870	-149	1 071		-4 948	14	-4 934
Résultat global 2020			-5 870	-149	1 071	-104 345	-109 293	-6 055	-115 348
Affectation du résultat de l'exercice précédent					62 244	-62 244	-		-
Distribution de dividendes					-17 100		-17 100	-4 969	-22 069
Autres variations					-613		-613	-26	-639
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2020	186 829	260 089	-3 237	-1 605	402 722	-104 345	740 453	49 478	789 931
Augmentation de capital CDA	0				0		-		-
Résultat net 2021						-122 550	-122 550	-7 131	-129 681
Autres éléments du résultat global 2021			455	-629	1 339		1 165	25	1 190
Résultat global 2021			455	-629	1 339	-122 550	-121 385	-7 106	-128 491
Affectation du résultat de l'exercice précédent					-104 345	104 345	-		-
Distribution de dividendes					0		0	6	6
Autres variations					-7 737		-7 737	-2 701	-10 438
SITUATION AU 31 MARS 2021	186 829	260 089	-2 782	-2 234	291 979	-122 550	611 331	39 677	651 008

2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère principalement dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes, dont le siège social est situé 50-52 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les états financiers consolidés intermédiaires au 31 mars 2021 ont été arrêtés le 31 mai 2021 par le Conseil d'Administration, qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Faits marquants du semestre

L'ensemble des faits marquants du semestre sont mentionnés dans la partie 1 «Activités et résultats de la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021 »

- **Crise COVID-19**

Dans l'environnement de crise créé par le Covid-19, le Groupe fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats du Groupe à très court terme voire à moyen terme. Ces impacts dépendront de multiples facteurs et notamment de la date de reprise de nos activités, des mesures de prévention décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités et de l'impact que cette crise aura à court terme sur les comportements des consommateurs.

Le Groupe Compagnie des Alpes a mis en place dès le mois de janvier 2020 un suivi régulier de la pandémie liée à la Covid-19. Des plans de continuité d'activité et de reprise d'activité élaborant des protocoles sanitaires stricts ont été établis en concertation avec les pouvoirs publics afin d'assurer la sécurité des collaborateurs du Groupe et de permettre l'accueil des visiteurs dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Le Groupe rappelle avoir, dans ce contexte, abandonné les objectifs de marge d'EBO pour les Domaines skiables comme pour les Parcs de loisirs qu'il avait communiqués en décembre 2019.

Activité du Groupe

Le premier semestre de l'exercice 2020/2021 est atypique puisque la grande majorité des sites sont restés fermés, sur décision des autorités, en raison de la crise sanitaire. Ainsi, seuls deux domaines skiables ont connu un peu d'activité en octobre et, concernant les parcs de loisirs, ils ont, quasiment tous, fermé après seulement quelques jours d'exploitation pendant le début de la saison d'Halloween. Depuis, seuls Grévin Montréal et Chaplin's World ont pu rouvrir à la fin du premier semestre.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes pour le premier semestre 2020/2021 est de 31,5 M€, contre 470,5 M€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 93,3 % (-93,0% à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables pour le premier semestre 2020/2021 est de 2,5 M€, contre 350,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent. L'activité s'est essentiellement faite sur les domaines qui étaient ouverts pendant les vacances scolaires de la Toussaint avant de devoir fermer dès le 29 octobre pour ne plus rouvrir de tout le semestre, sur décision des autorités.

L'activité des Parcs de loisirs a elle aussi fortement souffert des conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, le chiffre d'affaires du premier semestre 2020/2021 s'élève à 27,6 M€ contre 103,2 M€ pour la même période de l'exercice précédent.

En effet, la plupart des sites ont pu ouvrir pour le début de la saison d'Halloween. S'ils ont connu un bon niveau de fréquentation, l'amplitude des horaires d'ouverture de certains parcs a été réduite (Parc Astérix et Walibi Rhône-Alpes), tandis que d'autres n'ont pas pu offrir le produit habituel (les parcs belges, hollandais et autrichien). Tous ces sites ont cependant dû refermer leurs portes avant la fin de cette importante période commerciale, c'est-à-dire fin octobre / début novembre, à la demande des autorités des pays où opère le Groupe. Ils n'ont ensuite pas pu rouvrir pendant la période de Noël et étaient encore quasiment tous fermés à la date de clôture du premier semestre. Seul Grévin Montréal a eu l'autorisation de rouvrir ses portes depuis le 26 février dernier et Chaplin's World en Suisse depuis le 12 mars dernier.

Cette baisse est essentiellement liée à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de Travelfactory, notamment l'organisation de séjours et la vente de packages dans les domaines skiables.

Perspectives

Concernant les Domaines skiables, comme indiqué précédemment, l'impact direct de la non-ouverture des Domaines skiables jusqu'à la fin de la saison d'hiver représente un manque à gagner de l'ordre de 400 M€, soit près de 99% du chiffre d'affaires réalisé par cette *business unit* pendant l'exercice 2018/2019 (hors station des 2 Alpes), dernière année de référence avant impact de la crise sanitaire.

Pour la saison d'été, le Gouvernement français a donné son accord aux sociétés de remontées mécaniques de pouvoir rouvrir à partir du 19 mai dernier. La Compagnie des Alpes est donc confiante que le 4^{ème} trimestre puisse se dérouler dans de bonnes conditions d'exploitation. Le Groupe rappelle néanmoins que le domaine des 2 Alpes ne faisant plus partie du périmètre du Groupe depuis le 1^{er} décembre dernier, le chiffre d'affaires pour la saison d'été devrait représenter un montant de l'ordre de 4 M€.

Concernant le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs, comme indiqué précédemment, le manque à gagner lié à la fermeture des différents parcs à cause de la crise sanitaire, s'élève ce semestre à 65 M€ par rapport à la même période de l'exercice 2018/2019, et à 75 M€ par rapport au premier semestre 2019/2020. La non-ouverture des parcs au mois d'avril a d'ores et déjà occasionné un manque à gagner supplémentaire d'environ 40 M€ par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018/2019, dernière année de référence avant impact de la crise sanitaire.

Le calendrier d'ouverture des différents sites du Groupe s'est éclairci au cours des dernières semaines, en France comme à l'étranger.

Grévin Montréal a déjà rouvert ses portes le 26 février, suivi par Chaplin's World (Suisse) le 12 mars dernier. Depuis, Walibi Belgium et Bellewaerde peuvent, de nouveau, accueillir leurs visiteurs depuis le 8 mai dernier avec des protocoles sanitaires proches de ceux de l'été dernier. La réouverture des deux sites aquatiques belges, encore fermés aujourd'hui, devrait intervenir, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et de l'accord définitif des autorités, le 9 juin prochain. Familypark en Autriche et Walibi Holland aux Pays-Bas ont eux aussi ouvert leurs portes à leurs visiteurs, respectivement depuis les 19 et 21 mai.

En France, Grévin Paris peut de nouveau accueillir du public depuis le 19 mai, France Miniature depuis le 21 mai et le Parc Astérix, le Futuroscope et Walibi Rhône-Alpes devraient pouvoir le faire dès le 9 juin prochain, là aussi avec des protocoles sanitaires proches de ceux de l'été dernier et une jauge à 2/3 de leurs capacités maximales et moins de 1 000 personnes par attraction simultanément jusqu'au 30 juin, ces limitations devant disparaître à compter du 1^{er} juillet.

Pour les sites qui ont pu rouvrir, l'appétence des visiteurs est bien réelle malgré les circonstances, même s'il faudra encore quelques semaines pour qu'elle atteigne le niveau de l'été dernier.

Ainsi, à protocoles sanitaires équivalents, la Compagnie des Alpes est confiante dans sa capacité à tirer parti de la réouverture des sites dans des proportions similaires à celles de l'été dernier.

Réduction de charges

Compte tenu des efforts déployés par le Groupe depuis le début de l'exercice, la Compagnie des Alpes confirme être en mesure de compenser par une réduction de ses charges d'exploitation le manque à gagner de chiffre d'affaires cumulé de ses Domaines skiables et de ses Parcs de loisirs à hauteur d'au moins 30% (hors dispositif d'indemnisation) contre une fourchette de 25% à 30% indiquée initialement.

Enveloppe annuelle de capex

Comme annoncé le 25 mars dernier, le Groupe a affiné son enveloppe annuelle d'investissements autour de 140 M€. Ce montant reflète un effort d'accompagnement soutenu pour relancer l'activité dans les territoires dans lesquels le Groupe est implanté.

Au 31 mars 2021, les investissements nets s'élèvent à 59,2 M€ après exclusion du produit de cession des actifs des délégations de service public (DSP) des Deux Alpes pour 51,1 M€.

Régimes d'aides

En réponse aux difficultés importantes subies par les entreprises opérant notamment dans le secteur du tourisme, le gouvernement français a mis en place des régimes d'aides dont le Groupe a pu bénéficier.

Ainsi, en décembre 2020, à l'occasion de l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement français a introduit le principe d'un dispositif exceptionnel de soutien aux exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19 en France. Ce dispositif a pour objectif de compenser partiellement les charges fixes et coûts de sécurisation supportés par ces exploitants.

Dans le cadre d'une autorisation spécifique donnée par la Commission Européenne le 19 mars dernier, un régime d'aides a été mis en place, visant à indemniser partiellement les exploitants de remontées mécaniques français pour les dommages causés par la pandémie de Covid-19. Cette compensation partielle des coûts fixes a ensuite fait l'objet du décret n°2021-311 publié le 25 mars dernier.

Son impact net sur les cash flows avant impôts devrait s'établir autour de 165 M€, contre une estimation de l'ordre de 150 à 160 M€ communiquée par le Groupe le 25 mars dernier.

Elle a fait l'objet d'un règlement partiel en avril/mai pour un montant de 135 M€, le solde devant être réglé courant juin.

En application des normes IFRS, cette indemnisation, qui s'analyse comme une subvention publique, doit être comptabilisée au prorata des charges fixes annuelles qu'elle vient compenser. Les indemnisations ont donc été comptabilisées, à hauteur de 51%, pour un montant net de 83,2 M€ au 31 mars 2021.

Par ailleurs, en raison de la fermeture des parcs de loisirs et des remontées mécaniques, le Groupe bénéficie du dispositif d'indemnisation relatif au chômage partiel. Ce dispositif appliqué aussi bien au personnel permanent que saisonnier a permis au Groupe de bénéficier d'indemnités à hauteur de 22,6 M€ au cours du premier semestre 2020/2021. Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'exonérations de charges sociales et d'aides au paiement pour un montant de 4,1 M€ au 31 mars 2021.

A l'étranger, le Groupe a bénéficié d'indemnisations similaires pour un montant de 3,8 M€, ainsi que de subventions accordées pour un montant de 1,3 M€ en Suisse et au Canada.

Liquidité

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Groupe a assuré un suivi précis de ses principales sources de liquidité afin de pouvoir anticiper toute restriction éventuelle et de disposer d'une situation financière lui permettant d'assurer, le cas échéant, ses besoins d'exploitation, d'investissement et de paiement de ses intérêts.

Ainsi, en parallèle des mesures d'aides, le Groupe a :

- au mois de décembre 2020, souscrit un second Prêt Garanti par l'Etat, dit « SAISON », pour un montant de 269 millions d'euros pour une durée d'un an.
- au mois d'avril 2021, prorogé jusqu'en 2026 le Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 200 millions d'euros qui avait été mis à la disposition du Groupe au mois de juin 2020 pour une durée initiale d'un an.

Au 31 mars 2021, les principales sources de liquidité du Groupe sont les suivantes :

- des lignes de découvert pour un montant d'environ 144 millions d'euros qui ont été confirmées en juin 2020 pour une durée d'un an ;
- une ligne de crédit renouvelable de 250 millions d'euros ayant pour échéance mai 2023, non tirée au 31 mars 2021.

Au total, le Groupe disposait au 31 mars 2021 d'une position de liquidité de 416,4 M€ correspondant à la somme de sa trésorerie et de ses lignes de crédit et de découvert confirmées et non tirées.

Enfin, le Groupe a négocié un *covenant holiday* pour les dates de test du 30 septembre 2020 et du 31 mars 2021.

Le Groupe rappelle par ailleurs ne pas avoir d'échéances significatives de dette à court terme.

- **Evolution de la gouvernance**

Un Conseil d'Administration s'est tenu le 25 mars dernier, dans la foulée de l'Assemblée Générale et a décidé, dans la lignée de sa décision du 28 janvier dernier, d'entériner la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision a été prise dans le contexte de l'échéance du mandat de Dominique Marcel et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le groupe.

Cette dissociation est particulièrement adaptée à la période que vit la société : elle permet d'assurer une continuité dans la gestion du Groupe, avec le maintien à la présidence du Conseil d'Administration de Dominique Marcel, tout en assurant une succession des fonctions exécutives.

Le Conseil a ainsi décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Dominique Marcel jusqu'au 31 mai 2021 et de nommer Dominique Thillaud en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'à cette même date.

Toujours afin d'assurer une continuité dans la gouvernance de la société, il est prévu que Dominique Marcel soit président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juin. Dominique Thillaud sera alors nommé Directeur Général et Loïc Bonheure Directeur Général Délégué pour une durée de 4 ans.

Dans ce contexte, le départ de Dominique Marcel de sa fonction de Président-Directeur Général le 31 mai prochain constitue un cas de déclenchement de l'indemnité de rupture telle que cela avait été envisagé par le Conseil d'Administration le 28 janvier dernier. Les critères de performance tels que fixés depuis 2009 sont remplis.

En conséquence le montant de l'indemnité de rupture a été comptabilisé au 31 mars 2021 pour un montant de 1,16 M€ charges sociales incluses mais ne sera versé que postérieurement au 30 septembre 2021.

- **Délégations de service public relatives au domaine skiable des 2 Alpes**

Le 28 novembre 2019, les communes délégantes ont notifié à la société Deux Alpes Loisirs (DAL), filiale de la Compagnie des Alpes, leur décision de résilier les contrats de délégation de service public par anticipation afin de permettre une mise en concurrence en vue de l'établissement d'une délégation de service publique unique pour l'ensemble du domaine, à compter du 1^{er} décembre 2020.

En juin 2020, après approbation des communes des Deux Alpes et de Saint-Christophe-en-Oisans, un contrat de délégation de service public a été conclu avec la Société Touristique de l'Alpe d'Huez (SATA), en qualité d'attributaire, en vue de la construction et de l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes.

Le 29 janvier 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête contre la rupture anticipée des contrats de délégation de service public accompagnée d'une demande indemnitaire pour un montant de 7,95 millions d'euros.

En outre, le 6 août 2020, la Compagnie des Alpes a déposé une requête en annulation du contrat conclu entre les communes délégantes et la Société Touristique de l'Alpe d'Huez. Un mémoire en indemnisation a par ailleurs été déposé le 1^{er} février 2021 aux fins d'obtention d'une indemnisation du Groupe à hauteur de 322,5 millions d'euros (préjudice estimé lié à la non attribution du contrat à DAL).

DAL, la SATA et les Communes ont tenté de faire aboutir leur négociation dans le cadre d'une conciliation.

Un protocole d'accord a été trouvé entre la SATA et DAL concernant la reprise des biens concernés par la concession et la SATA a à ce jour réglé la totalité des sommes qu'elle devait à DAL.

Alors que DAL et les Communes étaient presque parvenues à un accord, les Communes contestent aujourd'hui les montants qui ont été discutés depuis des mois. Elles n'ont à ce jour pas réglé les sommes dues à DAL alors même que DAL a transféré l'exploitation de la station à la SATA le 1^{er} décembre dernier. Les désaccords portent essentiellement sur :

- l'indemnité de résiliation anticipée due au titre du contrat de concession, les Communes refusant de payer au motif que DAL n'aurait pas perçu de revenus cette année compte tenu de la pandémie Covid et donc n'a pas de préjudice, alors que le contrat prévoyait un calcul de l'indemnité sur la base des résultats antérieurs à la rupture et un paiement avant la fin du contrat ;
- le paiement par les Communes de l'utilisation de terrains nécessaires à l'exploitation des remontées mécaniques alors que ces terrains appartiennent à DAL en propre.

En raison de l'échec de la procédure de conciliation, DAL a mis en demeure les communes délégantes de payer la somme de 11,4 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros dus par la SATA au titre des biens remis à cette dernière. La SATA s'est acquittée de la somme due au titre des biens remis soit 3,9 millions d'euros.

1 - MODALITES DE PREPARATION

1.1 - Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2021 ont été préparés conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire. Le rapport financier semestriel résumé doit être lu en liaison avec les états financiers annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et prend en compte les normes et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2020.

1.2 - Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés semestriels au 31 mars 2021 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'en vigueur dans l'Union Européenne à la date du 31 mars 2021 et selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2020, à l'exception des des principes d'évaluation spécifiques aux arrêtés intermédiaires suivants :

Règles particulières retenues pour les arrêtés intermédiaires

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière ou cyclique pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice. Les conséquences comptables de cette saisonnalité des opérations selon les activités sont donc principalement les suivantes :

- Impôts :
 - comptabilisation au 31 mars, pour les sociétés bénéficiaires à cette date d'une charge d'impôt calculée sur la situation réelle, après prise en compte des déficits reportables existants effectivement récupérables ;
 - comptabilisation au 31 mars, pour les sociétés déficitaires par nature à cette date, d'un crédit d'impôt latent dû à la perte du semestre. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, il a été constaté un

impôt différé actif sur les déficits générés sur la période que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

- pour le calcul du crédit ou de la charge d'impôt, le taux appliqué correspond au taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe est présent (soit pour la France, 28,9% en intégrant la contribution sociale sur les bénéficiaires).

- Frais de personnel

Pour les sociétés d'exploitation, le principe est le rattachement au semestre bénéficiaire de l'exercice des charges d'intéressement et de participation des salariés :

- pour l'activité Domaines skiabiles, enregistrement au 31 mars de la charge prévisionnelle annuelle,
- pour l'activité Parcs de loisirs, aucune comptabilisation n'est effectuée au titre de la période arrêtée au 31 mars à l'exception, cependant, des sociétés ayant une activité significative sur toute l'année.

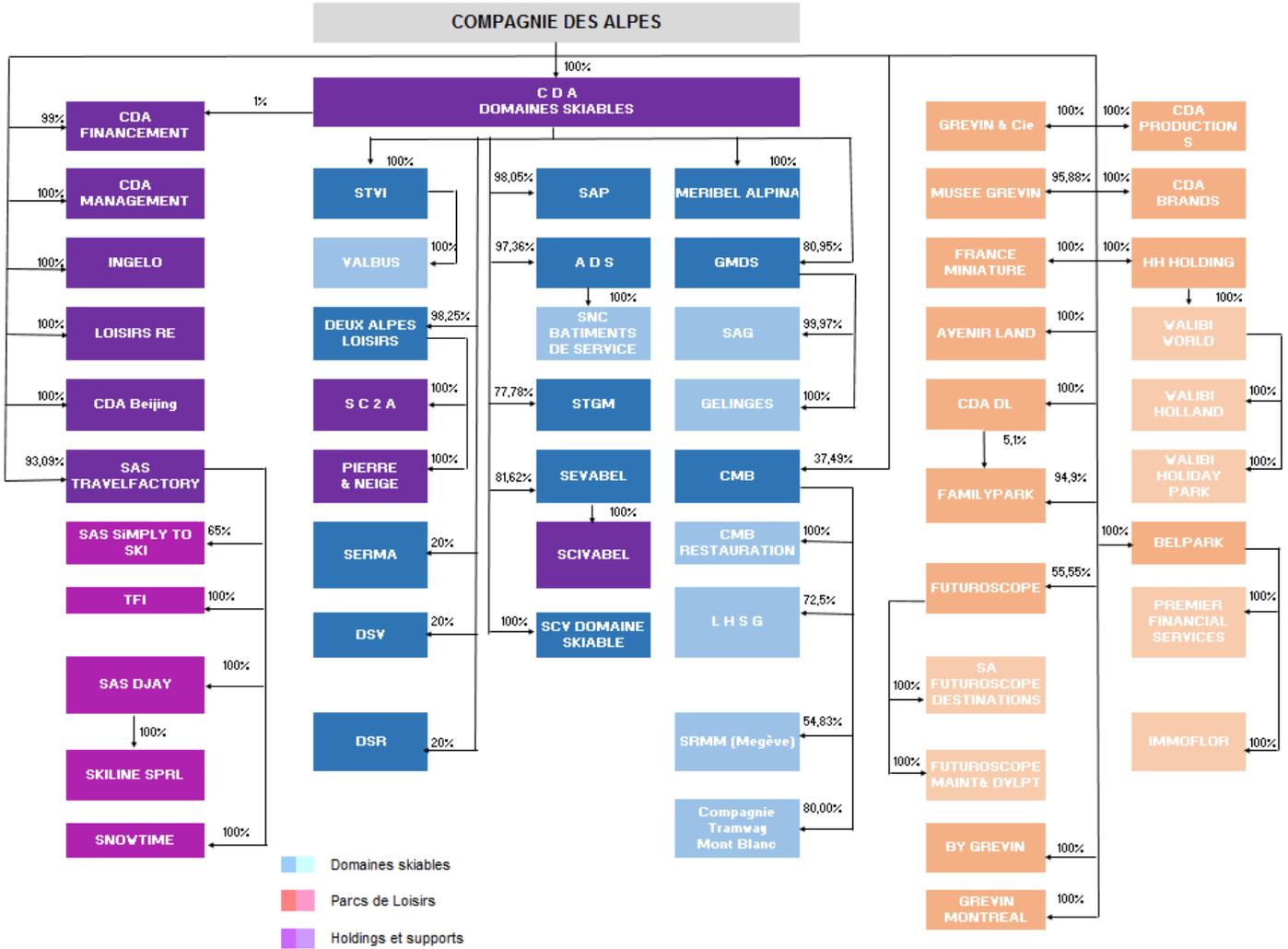
1.3 - Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction générale pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés et aux appréciations portent sur les écarts d'acquisition (note 5.1), les estimations des valeurs des entreprises associées (note 5.4) et des actifs financiers à la juste valeur (note 5.6), ainsi que sur les impacts de la crise COVID-19 (cf. faits marquants).

2 - ORGANIGRAMME DU GROUPE COMPAGNIE DES ALPES

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CDA AU 31 MARS 2021



La Compagnie des Alpes détient 97,89% des droits de vote double de Musée Grévin.
Les pourcentages indiqués ci-dessus correspondent au pourcentage de détention du capital.

3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe a décidé de consolider, à compter du 1^{er} octobre 2020, la société Gelingen, détenue par la société GMDS (Grand Massif Domaine Skiable). Cette société détient des bâtiments utilisés pour effectuer la maintenance des remontées mécaniques et est destinée à porter des activités de diversification.

Par ailleurs le groupe a procédé au rachat de 10% des titres du Futuroscope, auparavant détenus par le Département de la Vienne.

Pour rappel, le sous-groupe Travel Factory avait procédé le 27 août 2020 à l'acquisition de 100% du capital de la société Snowtime, un tour-opérateur hollandais, pour un montant de 0,3 M€, générant un écart de première consolidation de 0,8 M€.

4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la présidence et de la direction générale déléguée du Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour des indicateurs suivants déclinés par secteur opérationnel :

- Chiffre d'affaires,
- Excédent Brut Opérationnel (EBO) et taux de marge sur EBO : l'EBO mesure la performance opérationnelle courante des secteurs (chiffre d'affaires – coûts directs, ces derniers incluant les refacturations de prestations opérationnelles des sociétés de support et des holdings),
- Investissements industriels nets et taux d'investissements industriels nets (investissements/CA).

4.1 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires des Domaines skiabiles est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (environ 99% du chiffre d'affaires du métier).

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué, d'une part, des ventes de billets d'entrée (hors période de pandémie, environ 54% du chiffre d'affaires du métier) et, d'autre part, des activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes.

La performance par zone géographique est présentée en distinguant les activités françaises des activités hors France basées sur la destination du chiffre d'affaires réalisé.

Zone géographique (en milliers d'euros)	Domaines skiabiles	Parcs de Loisirs	Holdings et supports	31/03/2021	31/03/2020
France	2 471	20 319	1 425	24 215	439 705
Hors France	0	7 272	40	7 312	30 797
Total au 31/03/2021	2 471	27 591	1 465	31 527	0
Total au 31/03/2020	350 183	103 167	17 152	0	470 502

4.2 Excédent Brut Opérationnel par secteur d'activité

L'excédent brut opérationnel s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Domaines skiables		Parcs de Loisirs		Holdings& Supports		Total	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
Chiffre d'affaires	2 471	350 183	27 591	103 167	1 465	17 152	31 527	470 502
EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL	31 685	175 604	-34 923	-13 293	-13 996	-14 064	-17 234	148 247
Marge opérationnelle (EBO/CA)	1282,3%	50,1%	NS	NS	NS	NS	NS	31,5%

Par ailleurs, ces indicateurs sont complétés par le niveau des investissements industriels, par secteur, et leur poids relatif par rapport au chiffre d'affaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Domaines skiables		Parcs de Loisirs		Holdings& Supports		Total	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS	-18 161	50 129	23 637	38 844	2 621	2 409	8 097	91 381
Taux d'investissement (Inv/CA)	-735,0%	14,3%	85,7%	37,7%	178,9%	14,0%	25,7%	19,4%

4.3 Autres charges et produits d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Indemnités Remontées mécaniques	83 235	0
PV de cession des actifs de Deux Alpes Loisirs	169	0
PV de cession d'actifs autres	1 176	972
Redevances de DSP, de marques et autres	-1 382	-25 362
Autres produits et charges d'exploitation	1 381	91
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	84 579	-24 299

Les indemnités Remontées mécaniques sont détaillées dans les faits marquants du semestre.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Ils se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition	-55 200	-2 781
Produits et charges exceptionnels liés à la résiliation anticipée de la DSP des Deux Alpes	2 490	
Indemnités exceptionnelles		651
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	-52 710	-2 130

La dépréciation des écarts d'acquisition s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Dépréciation de l'écart d'acquisition Travelfactory		-2 781
Dépréciation de l'écart d'acquisition BU Parcs de Loisirs	-55 200	
DEPRECIATIONS ECARTS D'ACQUISITION	-55 200	-2 781

4.5 Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Charges d'intérêts sur emprunts	-10 271	-4 345
Charges d'intérêts sur dette de loyers	-1 886	1 142
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	-12 157	-5 487
Pertes sur opérations financières *	-499	0
Autres résultats financiers	-90	-188
Résultat de change	290	-492
Effet sur le résultat des titres évalués en JVR **	-3 144	988
Dépréciation des créances financières	-2 293	
Dividendes perçus	33	108
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-5 703	416

* Quote-parts de pertes de sociétés non consolidées (en transparence fiscale)

** Y compris les provisions pour pertes des filiales

Le coût de l'endettement net inclut une charge de 4,3 M€ au titre de la prorogation du premier PGE pour 5 ans, jusqu'en 2026.

Les autres produits et charges financiers incluent les ajustements au 31 mars 2021 de la valeur des participations non consolidées en application d'IFRS 9 (agences immobilières, sociétés de portage de baux et de portage de murs, autres).

4.6 Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose en :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Impôt exigible	361	-35 704
Impôt différé	17 098	8 434
TOTAL	17 459	-27 270

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après (le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées).

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-147 137	78 048
Taux d'impôt en vigueur	28,00%	31,00%
Charge d'impôt théorique	-41 198	24 195
Effet des :		
Ecarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique	4 170	1 508
Charges non déductibles / produits non taxables	14 343	3 138
Déficits reportables non activés	7 680	773
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts	-2 362	-2 675
Autres	-92	332
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	-17 459	27 270

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été comptabilisé, s'élèvent à 28,5 M€ au 31 mars 2021 (dont 9,7 M€ relatifs aux filiales étrangères), et équivalent à un impôt différé actif de 7,7 M€.

4.7 Quote-part dans le résultat des sociétés associées

Sociétés <i>(en millions d'euros)</i>	Pays	Quote part résultat de sociétés associées
31/03/2020		
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	5,0
SERMA (Avoiaz)	France	2,4
DSV (Valmorel)	France	0,7
DSR (La Rosière)	France	0,6
TOTAL		8,6
31/03/2021		
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	9,2
SERMA (Avoiaz)	France	-0,5
DSV (Valmorel)	France	-0,3
DSR (La Rosière)	France	0,0
TOTAL		8,4

5 – INFORMATION SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

5.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 30/09/2019	344 575	-13 063	331 512
Variation de périmètre	0	0	0
Autres variations	-8 373	-52 950	-61 323
Activités destinées à être cédées	-4 196	4 196	0
Au 30/09/2020	332 006	-61 817	270 189
Variation de périmètre	0	0	0
Autres variations	0	-55 200	-55 200
Au 31/03/2021	332 006	-117 017	214 989

La colonne « Pertes de valeur » intègre une dépréciation de l'écart d'acquisition de la BU Parcs de loisirs pour un montant de 55,2 M€.

Au 31 mars 2021, les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit, par grands pôles d'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	31/03/2021	30/09/2020
Domaines skiables	127 959	127 959
Parcs de Loisirs	87 030	142 230
Holdings et supports	0	0
TOTAL	214 989	270 189

Modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs

Dans l'environnement de crise créé par la COVID-19, le Groupe fait face à un grand nombre d'incertitudes qui rendent extrêmement compliquée l'appréciation des différents impacts sur les résultats du Groupe à très court terme. Ces impacts dépendront de multiples facteurs et notamment de la date de reprise de nos activités suite au 2^e confinement, et des mesures de prévention décidées par les gouvernements des pays où le Groupe exerce ses activités.

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est traduite par un nouvel arrêt des activités du Groupe entre fin octobre 2020 et fin mars 2021. La reprise des activités interviendra vraisemblablement au cours du 3^e trimestre de l'exercice 2020/2021. Ces éléments constituent un indice de perte de valeur.

Dans la mesure où les informations connues à ce jour ne permettent pas d'estimer de façon précise les conséquences sur les projections, les valeurs des goodwill ont été appréciées à partir :

- i) des plans à 5 ans estimés et révisés en février/mars 2021,
- ii) et complétés des analyses de sensibilité décrites dans la note ci-après,
- iii) et après prise en compte des taux d'actualisation recalculés au 31 mars 2021.

Dans ce contexte d'incertitude, le Groupe a modélisé deux scénarios moyen et dégradé qui se déclinent comme suit :

- Le scénario « moyen » prend en compte :
 - (i) une fermeture des domaines skiables sur l'ensemble de la saison d'hiver 20/21, une saison d'été 2021 globalement similaire à celle de l'été 2020, puis une saison d'hiver 2022 en retrait de 10% versus son niveau 2019 en terme de fréquentation, puis un retour au niveau d'avant crise progressif sur 2023, l'année de référence étant l'année 2018/2019 ;
 - (ii) la fermeture anticipée des Parcs de loisirs jusqu'en juin 2021, un niveau d'activité au 3^e et au 4^e trimestre similaire à celui de l'exercice précédent, puis une saison Halloween/Noël à un niveau inférieur de 50% à celui connu pré-crise et un retour à la normale au 3^e et 4^e trimestre 2022.
 - (iii) La révision du chiffre d'affaires et de la marge de TravelFactory en ligne avec celle de nos domaines skiables ;
 - (iv) des marges de prudence ont par ailleurs été appliquées sur les taux d'EBITDA de l'année normative des parcs de loisirs et du sous-groupe TravelFactory.

- Le scénario « dégradé » prend en compte, en complément des hypothèses du scénario « moyen », des scénarios de reprise post-crise sanitaire plus dégradés qu'anticipé, à savoir :
 - (i) Pour les Domaines skiables, une baisse du chiffre d'affaires de 5% durant la saison hiver 2021-2022 et une baisse de l'EBITDA égale à 60% de la perte de chiffre d'affaires ; une baisse de 4% du chiffre d'affaires durant la saison hiver 2022-2023 et une baisse de l'EBITDA égale à 60% ;
 - (ii) Pour les Parcs de loisirs, une baisse de chiffre d'affaires de 10% en 2021/2022 et une réduction de l'EBITDA égale à 70% de la perte de chiffre d'affaires ; une baisse de chiffre d'affaires de 4% en 2022/2023 et une baisse de l'EBITDA de 70% ;
 - (iii) Les marges de prudence sur les taux d'EBITDA du scénario moyen ont également été prises en compte.
- Les 2 scénarios prennent en compte le retour à la normale pendant la durée du plan. En effet le management retient l'hypothèse d'un retour à la normale sur l'exercice 2023 pour retrouver sa trajectoire en 2024.

Les risques étant reflétés dans les flux de trésorerie de chaque activité, un taux d'actualisation unique a été déterminé pour les deux activités principales testées. Ce taux, qui s'élève à 7% (contre 6,5% au 31 mars 2020 et 7% au 30 septembre 2020), a été déterminé en s'appuyant sur les analyses d'experts externes mises à jour au 31 mars 2021.

Un taux de WACC de 11% a été retenu pour les tests de dépréciation relatifs au sous-groupe TravelFactory, afin de prendre en compte le niveau de risque de son activité de tour-opérateur (inchangé comparé au 30 septembre 2020).

Au-delà de la période de cinq ans du plan, la valeur terminale reste calculée sur la base d'une rente à l'infini avec un taux moyen de croissance de l'activité entre 1% et 2% (ce dernier étant ajusté en fonction des évolutions propres de chaque entité et de leur positionnement). Ce taux de croissance est estimé raisonnable pour le secteur des loisirs à moyen et long terme.

Ces valorisations sont confortées, en interne, par des tests complémentaires (y compris analyses de sensibilité) réalisés sur les critères suivis en interne (à savoir les investissements et le taux de marge).

Résultats des tests de valeur réalisés

Du fait du nouvel arrêt de ses activités depuis le 28 octobre 2020, du ralentissement brutal de l'activité attendu sur l'exercice 2020/2021 et de l'incertitude pesant sur les perspectives à court et moyen terme déclenchés par la crise sanitaire au niveau mondial, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la valeur comptable de ses goodwill pour un montant total de 55,2 M€ sur l'exercice. Ces dépréciations sont basées sur le scénario « moyen » tel que décrit précédemment qui, avant impairment, faisait ressortir une marge de confort négative de -55,2 M€ pour les Parcs de Loisirs.

- Sensibilité globale au WACC et au taux de croissance à l'infini :

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses de base d'évolution des plans d'affaires (évolution du chiffre d'affaires) d'une part, ou du taux d'actualisation, d'autre part.

Il est rappelé que les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des secteurs d'activité afin de refléter la mesure de création de valeur, le suivi de la performance et le niveau de prise de décisions stratégiques au sein du Groupe.

- Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance selon le scénario « moyen » :

Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (720,5 M€).

		Taux d'actualisation		
		6,5%	7,0%	7,5%
Taux de croissance LT	1,0%	206,4	119,2	45,5
	1,25%	250,0	155,1	75,7
	1,5%	297,9	194,4	108,3
	1,75%	350,8	237,3	143,8
	2,0%	409,7	284,6	182,5

Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (581,7 M€).

		Taux d'actualisation		
		6,5%	7,0%	7,5%
Taux de croissance LT	1,5%	9,6	-56,8	-111,9
	1,75%	43,0	-29,7	-89,6
	2,0%	80,0	0,0	-65,3
	2,25%	121,5	32,9	-38,7
	2,5%	168,1	69,4	-9,4

- Sensibilité globale des tests au WACC et au taux de croissance selon le scénario « dégradé » :

Domaines skiables (hors mises en équivalence)

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (720,5 M€).

		Taux d'actualisation		
		6,5%	7,0%	7,5%
Taux de croissance LT	1,0%	184,1	97,3	24,1
	1,25%	227,5	133,1	54,1
	1,5%	275,2	172,2	86,6
	1,75%	328,0	215,1	122,0
	2,0%	386,6	262,2	160,6

L'analyse de sensibilité effectuée aurait pour seule conséquence de réduire la marge de manœuvre (« headroom ») calculée sur l'UGT Domaines skiables mais n'entraînerait pas de dépréciation.

Parcs de loisirs

Le tableau ci-dessous fait apparaître la différence entre les valeurs d'entreprise et les capitaux employés (581,7 M€).

		Taux d'actualisation		
		6,5%	7,0%	7,5%
Taux de croissance LT	1,5%	-25,8	-91,9	-146,8
	1,75%	7,6	-64,9	-124,5
	2,0%	44,6	-35,1	-100,2
	2,25%	86,1	-2,3	-73,6
	2,5%	132,7	34,3	-44,3

5.2 Immobilisations incorporelles

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Autres variations	Au 31/03/2021
Valeurs brutes							
Droits d'usage	82 330	0	0			0	82 330
Logiciels	45 737	2 024	-107			103	47 757
Fonds commerciaux	9 363	0	0			0	9 363
Enseignes et marques	43 098	0	0			0	43 098
Contrats et relations clients attachés	2 637	0	0			0	2 637
Concession échangeur Parc Astérix	6 290	0	0			0	6 290
Films et œuvres cinématographiques	11 170	336	-2 841			70	8 735
Autres immobilisations incorporelles	20 605	224	0			1 258	22 087
Immobilisations incorporelles en cours	2 741	2 308	-5			-1 425	3 619
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	223 970	4 892	-2 953			6	225 915
Amortissements et dépréciations							
Amort. Droits d'usage	-73 970			-209	0	0	-74 179
Amort. /Logiciels	-34 401			-2 823	107	676	-36 441
Amort. Fonds commerciaux	-7 979			-69	0	0	-8 048
Amort. Contrats et relations clients attachés	-1 582			-264	0	0	-1 846
Amort. Concession échangeur Parc Astérix	-2 022			-31	0	0	-2 053
Amort. Films et œuvres cinématographiques	-10 110			-715	2 829	-70	-8 066
Amort. Autres immobilisations incorporelles	-15 579			-1 015	0	-606	-17 200
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	-145 643			-5 126	2 936	0	-147 832
VALEURS NETTES	78 328	4 892	-2 953	-5 126	2 936	6	78 083

Les investissements du semestre sont principalement composés de dépenses relatives à des sites internet, des projets digitaux (CRM, déploiement de data lakes) ainsi qu'à des logiciels informatiques.

5.3 Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au							Au	
	30/09/2020	Acquisitions	Subventions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres	31/03/2021
Valeurs brutes									
Terrains et aménagements	78 162	13		-198			2		77 979
Travaux de pistes	106 441	501						2 139	109 081
Enneigement artificiel	187 249	121						671	188 041
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	460 608	450		-1 151			604	1 040	461 551
Remontées mécaniques	848 231	7 422		-1 421				5 967	860 199
Engins de damage	47 322	4 973		-3 396				137	49 036
Attractions	463 211	704		-418				-272	463 225
Matériels et mobiliers	213 998	1 518		-748			10	2 077	216 855
Autres immobilisations corporelles	107 095	647	-360	-717				517	107 182
Immobilisations corporelles en cours	84 538	37 223		-3				-10 246	111 512
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2 054	755						-1 316	1 493
SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES	2 598 909	54 326	-360	-8 052			616	715	2 646 154
Amortissements									
Terrains et aménagements	-33 630				-723		-1		-34 354
Travaux de pistes	-47 272				-1 021				-48 293
Enneigement artificiel	-125 978				-2 640				-128 618
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	-266 365				-8 663	891	-193		-274 330
Remontées mécaniques	-482 793				-19 279	1 367		18	-500 687
Engins de damage	-31 465				-2 768	3 301			-30 932
Attractions	-248 873				-11 344	392		83	-259 742
Matériels et mobiliers	-155 678				-6 766	739	-5	-729	-162 439
Autres immobilisations corporelles	-78 773				-3 145	1 102		-275	-81 091
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-1 470 827				-56 349	7 792	-199	-902	-1 520 486
VALEURS NETTES	1 128 082	54 326	-360	-8 052	-56 349	7 792	417	-187	1 125 668
Valeurs brutes immobilisations en propre	1 274 788	31 281	-32	-5 231			616	746	1 302 168
Amortissements immobilisations en propre	-732 270				-29 381	4 669	-199	-837	-758 018
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE	542 518	31 281	-32	-5 231	-29 381	4 669	417	-91	544 149
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	1 324 121	23 045	-328	-2 821				-31	1 343 986
Amortissements immobilisations domaine concédé	-738 557				-26 968	3 123		-65	-762 467
VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCEDE	585 564	23 045	-328	-2 821	-26 968	3 123		-96	581 519
VALEURS NETTES	1 128 082	54 326	-360	-8 052	-56 349	7 792	417	-187	1 125 668

Les investissements bruts de la période s'élèvent à 54 M€ et s'analysent principalement de la façon suivante :

- Pour le secteur Domaines skiables (26,9 M€), il s'agit, d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2020/2021 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2021/2022. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux investissements relatifs à l'aménagement des Domaines skiables (travaux de pistes, remontées mécaniques, neige de culture).
- Pour le secteur Parcs de loisirs (26,1 M€), ils se répartissent en investissements d'attractivité (pour 17,8 M€) et en investissements de maintien et divers (pour 8,3 M€) ;
- Enfin, la colonne « Autres » contient essentiellement l'affectation des immobilisations en cours au 31 mars 2021 et les écarts de conversion.

La ventilation par secteurs d'activité et zones géographique est la suivante :

REGION OU PAYS (en milliers d'euros)	Notes	Domaines skiabiles	Parcs de loisirs	Holdings & supports	31/03/2021	30/09/2020
FRANCE		640 133	286 347	24 658	951 138	958 010
AUTRES (hors France)		0	251 460	1 152	252 612	248 399
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		640 133	537 807	25 810	1 203 750	1 206 409
Immobilisations incorporelles	5.2	6 524	56 386	15 173	78 083	78 328
Immobilisations corporelles	5.3	633 609	481 421	10 637	1 125 667	1 128 081
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN		640 133	537 807	25 810	1 203 750	1 206 409

5.4 Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/03/2021	30/09/2020
VALEUR DES TITRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	80 910	82 011
Variation de périmètre et divers	206	244
Résultat de la période (*)	8 433	727
Dividendes versés	-2 175	-2 072
VALEUR DES TITRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	87 374	80 910
<i>dont:</i>		
Compagnie Du Mont-Blanc	57 620	49 271
Avoriaz	22 734	24 228

(*) : dont une dépréciation d'un montant de 4,4 M€ au 30/09/2020

5.5 Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/03/2021	30/09/2020
Créances clients :		
<i>Valeur brute</i>	11 862	19 146
<i>Dépréciation pour pertes de crédit avérées</i>	-1 741	-1 831
<i>Dépréciation pour pertes de crédit attendues</i>	-300	-300
VALEUR NETTE :	9 821	17 016
Avances et acomptes	4 094	3 061
Créances sociales et fiscales	28 624	32 748
Autres créances d'exploitation	113 351	26 903
TOTAL	155 889	79 728

Les autres créances d'exploitation incluent les indemnités des sociétés de remontées mécaniques comptabilisées au 31 mars, mais dont le versement est intervenu sur les mois d'avril et de mai 2021.

5.6 Actifs financiers et autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/03/2021			30/09/2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Titres disponibles à la vente						
Titres de sociétés contrôlées non consolidées	3 677		3 677	5 029		5 029
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par résultat	1 439		1 439	1 439		1 439
Titres de sociétés non contrôlées évaluées en juste valeur par capitaux propres	4 610		4 610	4 609		4 609
Prêts et créances rattachés à des participations	45 322		45 322	35 684		35 684
Dépôts et cautionnements	1 398		1 398	1 403		1 403
Dérivés sur opérations de financement		-	-		0	0
Autres actifs financiers	463	63	526	200	174	374
VALEURS BRUTES	56 909	63	56 972	48 364	174	48 538
Dépréciations	-9 695		-9 695	-7 252		-7 252
ACTIFS FINANCIERS NETS	47 214	63	47 277	41 112	174	41 286
Subventions d'investissement à recevoir		2 068	2 068		4 608	4 608
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles		2 067	2 067		1 874	1 874
Charges constatées d'avance		9 140	9 140		6 215	6 215
Créances d'impôt et de CICE		5 252	5 252		8 177	8 177
AUTRES ACTIFS	-	18 528	18 528	-	20 874	20 874
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	47 214	18 591	65 805	41 112	21 048	62 160

5.7 Capitaux propres

Titres d'autocontrôle

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 7 mars 2019, la CDA détenait au 31 mars 2021, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 18 629 actions représentant une valeur comptable brute de 408 K€,
- un encours de trésorerie de 435 K€ (en principal et intérêts courus).

Stock-options

Il existe 132 640 actions de performance (représentant 0,5% du capital) non encore définitivement attribuées au 31 mars 2021. Les options et attributions des plans d'actions gratuites sont réalisées par émission d'actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 31 mars 2021 sont décrites ci-après :

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE *	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22	Plan n° 23	Total
Date de l'Assemblée	10/03/2016	10/03/2016	08/03/2018	08/03/2018	05/03/2020	
Date de mise en œuvre (décision du Président-Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	18/03/2016	28/03/2017	23/03/2018	25/04/2019	25/06/2020	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	61 900	59 400	65 100	67 050	74 790	
Dont Conseil d'Administration	0	0	0	0	0	
Nombre de bénéficiaires	170	159	158	165	198	
Date d'acquisition des actions de performance	18/03/2018	28/03/2019	23/03/2020	25/04/2021	25/06/2022	
Nombre d'actions de performance définitivement acquises	50 850	49 950	53 050	0	0	
Actions de performance radiées ou annulées	11 050	9 450	12 050	6 100	3 100	
Actions de performance restantes	0	0	0	60 950	71 690	132 640

(*) dont l'octroi est lié à des conditions économiques

En cumul, l'évolution des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Attributions d'actions de performance	Au 31/03/2021	Au 30/09/2020	Au 30/09/2019
Droits attribués en début de période	134 940	122 650	116 350
Droits attribués	0	74 790	67 050
Droits radiés	-2 300	-9 450	-10 800
Actions acquises	0	-53 050	-49 950
Ajustements attributions	0	0	0
Droits attribués en fin de période	132 640	134 940	122 650

La charge comptabilisée en résultat au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance est de 553 K€ au 31 mars 2021.

5.8 Provisions à caractère non courant et courant

Provisions à caractère non courant

Les provisions à caractère non courant sont constituées des éléments suivants :

	Résultat				31/03/2021
	30/09/2020	Dotations	Reprises	Autres	
Retraites	52 769	1 821	-498	-2 190	51 901
Autres risques non courants	12 000	165	-26	0	12 139
TOTAL	64 769	1 986	-524	-2 190	64 040

Les provisions pour « Autres risques non courants » couvrent, notamment, des provisions pour remise en état de site (pour 8,4 M€). Elles intègrent également les provisions constituées au titre des médailles du travail (pour 1,5 M€).

La variation du poste « Retraites » dans la colonne « Autres » résulte de la comptabilisation par capitaux propres des pertes/gains actuariels de la période, à savoir principalement l'évolution des taux d'actualisation (0,8% au lieu de 0,6% au 30 septembre 2020) et de l'âge moyen de départ en retraite pour les cadres (65 ans au lieu de 62 ans au 30/09/2020)

Provisions à caractère courant

Les provisions courantes couvrent les risques directement liés à l'exploitation des sites du Groupe. La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

	Résultat			31/03/2021
	30/09/2020	Dotations	Reprises	
Provisions pour gros entretien	6 136	903	-166	6 873
Autres	10 775	2 241	-2 098	10 918
TOTAL	16 911	3 144	-6 277	17 791

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les autres provisions courantes concernent, pour l'essentiel, des litiges en cours pour 5,5 M€, des contrôles sociaux et fiscaux pour 1,2 M€, des provisions pour situation nette négative de sociétés non consolidées (1,7 M€) et des provisions pour risques divers pour 1,7 M€.

5.9 Dettes financières

Décomposition des dettes financières

	31/03/2021			30/09/2020		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Emprunts obligataires	259 582		259 582	259 530		259 530
Emprunts auprès des établissements de crédit	513 500	39 962	553 462	268 725	105 512	374 237
Autres emprunts et dettes assimilées	700		700	700		700
Emprunts par crédit-bail	4		4	4		4
Intérêts courus		10 144	10 144		3 091	3 091
Soldes créditeurs de banques et assimilés		2 545	2 545		22 532	22 532
Participation des salariés	2 403		2 403	2 999		2 999
Divers	162	337	499	270	805	1 075
SOUS-TOTAL	776 351	52 988	829 339	532 228	131 940	664 168
Dettes de loyers IFRS16	162 533	10 403	172 936	165 791	11 252	177 043
TOTAL	938 884	63 391	1 002 275	698 019	143 192	841 212

Structure de l'endettement

La dette à taux fixe correspond, essentiellement, aux emprunts obligataires souscrits par CDA et CDA Financement (260 M€), aux PGE de 200 M€ et 269 M€ et à un financement bancaire de 20,63 M€.

La dette à taux variable est composée d'un financement bancaire de 54 M€ et de lignes bancaires court terme.

Les dettes financières se répartissent, par échéance, de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	TOTAL	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	+ de 5 ans
31/03/2021 (Avec IFRS16)	1002,3	62,1	304,5	72,0	215,0	75,7	273,0
31/03/2021 (Hors IFRS16)	829,3	53,0	294,7	62,2	206,0	68,1	145,4
30/09/2020 (Avec IFRS16)	841,2	143,2	242,7	33,3	121,0	68,2	232,8
30/09/2020 (Hors IFRS16)	664,2	131,9	231,3	21,9	109,6	58,7	110,8

Dettes obligataires

La dette obligataire de la Compagnie des Alpes d'un montant de 260 M€ se décompose comme suit :

- Un emprunt d'un montant de 65 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- Un emprunt d'un montant de 45 M€ émis sur le marché de l'Euro PP pour une durée de 8 ans ;
- Un emprunt d'un montant de 50 M€ émis sur le marché de l'US PP, en droit français, pour une durée moyenne de 10 ans et une échéance finale à 12 ans ;
- Un emprunt d'un montant de 100 M€ émis en mai 2014 sur le marché de l'Euro PP, d'une maturité de 10 ans.

Au 31 mars 2021, la juste valeur des quatre emprunts obligataires se détaille comme suit :

- Emprunt obligataire 2014 : 106,7 M€
- Emprunt Euro PP 2017 : 46,6 M€
- Emprunt US PP 2017 : 53,3 M€
- Emprunt US PP 2019 : 76,7 M€

Dettes bancaires amortissables

La dette bancaire amortissable d'un montant de 74,63 M€ se décompose de la façon suivante :

- Un crédit à terme amortissable de 80 M€ mobilisé en totalité le 31 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 54 M€ au 31 mars 2021. Ce crédit a été souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, auquel s'est ajoutée une banque chinoise. Les dernières échéances du prêt sont en février 2022 (20 M€) et février 2023 (16 M€)
- Un crédit à terme amortissable d'un montant de 25 M€ mobilisé en totalité le 18 octobre 2017 dont le capital restant dû est égal à 20,63 M€ au 31 mars 2021. Ce crédit a été consenti par un nouveau partenaire bancaire français, avec une échéance finale à 7 ans.

Dettes bancaires in fine

La dette bancaire in fine d'un montant de 474 M€ se décompose de la façon suivante :

- Un crédit à terme de 5 M€ mobilisé le 23 mars 2020 et consenti par un partenaire autrichien avec une échéance finale à 6 ans ;
- Un Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant de 200 M€ mobilisé le 29 juin 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, pour une durée initiale de 12 mois. Le Groupe a décidé de proroger ce PGE pour une période d'un à cinq ans, avec différé d'amortissement d'un an. Le capital sera amorti sur quatre années (50M€ durant l'exercice 2022/23 ; 50M€ durant l'exercice 2023/24 ; 50M€ durant l'exercice 2024/25 ; 50M€ durant l'exercice 2025/26)
- Un Prêt Garanti par l'État dit « saison » (PGE saison) d'un montant de 269 M€, mobilisé le 28 décembre 2020 et souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe, pour une durée initiale de 12 mois. Il pourra être prorogé pour une période d'un à cinq ans, à la demande du Groupe.

Dette bancaire revolving

Le Groupe dispose d'un crédit renouvelable d'un montant maximum de 250 M€ à échéance le 6 mai 2023. Le crédit renouvelable n'est pas tiré au 31 mars 2021.

Financement de marché

La Compagnie des Alpes a mis en place un programme d'émission de Titres négociables à court terme (Negotiable European Commercial Paper – NEU CP), d'un montant maximum de 240 M€, qui a été enregistré le 4 février 2019 auprès de la Banque de France.

Ce programme est sécurisé par la ligne de crédit revolving d'un montant de 250 M€ (échéance mai 2023), à laquelle a été ajoutée une sous-limite swingline de 80 M€.

Le programme est animé par 4 Agents Placeurs (BNP Paribas, CACIB, CIC et Société Générale), et l'Agent domiciliataire est CACEIS Corporate Trust.

Le programme de NEU CP n'est pas tiré au 31 mars 2021.

Instruments de couverture

➤ Couverture de taux d'intérêts

Le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (adossés à la dette) au regard de ses engagements à taux variable.

Au 31 mars 2021, les couvertures mises en place se montent à 54 M€.

Les instruments de couverture utilisés sont constitués de deux swaps à taux fixe représentant 54 M€ de dette couverte, respectivement 0,35% à échéance 2023 et 0,27% à échéance 2022, activés à la mobilisation du financement de 80 M€ du 31 octobre 2017 (amorti à hauteur de 26 M€ au 31 mars 2021).

L'incidence de la juste valeur des instruments de couverture de la dette est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de - 0,2 M€.

31/03/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs Financiers (a)		Passifs Financiers (b)		Exposition de la dette nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition de la dette nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable
Moins d'un an	22,4		16,2	36,8	-6,2	36,8		34	27,8	2,8
De 1 an à 2 ans			274,6	20,2	274,6	20,2		20	294,6	0,2
De 2 ans à 3 ans			62,0	0,2	62,0	0,2			62,0	0,2
De 3 ans à 4 ans			205,9	0,2	205,9	0,2			205,9	0,2
De 4 ans à 5 ans			62,9	5,1	62,9	5,1			62,9	5,1
Plus de 5 ans			145,1	0,2	145,1	0,2			145,1	0,2
TOTAL	22,4		766,7	62,7	744,3	62,7		54	798,3	8,7

➤ Couverture de taux de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités au Canada, en Suisse et en Chine, non significatives au regard de l'actif immobilisé du Groupe). Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés.

Dans ce contexte, le Groupe estime aujourd'hui comme non significative son exposition au risque de change. Les seules opérations mises en place au 31 mars 2021 sont :

- des achats à terme de dollars pour un montant global de 2 MUSD ainsi qu'une option de change pour un montant de 1,3 MUSD pour couvrir les besoins des filiales.

Pour les autres opérations hors zone Euro, le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change, pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Liquidité

Le groupe Compagnie des Alpes anticipe ses besoins de financement : lors de l'établissement de ses plans pluriannuels, la Direction financière veille à disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements et faire face à tout événement exceptionnel.

À moyen terme, le groupe Compagnie des Alpes bénéficie d'un endettement diversifié décrit précédemment, basé sur un volant de financements bancaires et désintermédiés, renforcés dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19 par deux PGE (prêts d'un pool bancaire, prêts bilatéraux bancaires, prêts obligataires, crédit renouvelable) dont les échéances sont lissées dans le temps.

A court terme, la liquidité est assurée par recours à des lignes de découvert bancaires confirmées, qui ne sont pas soumises à des covenants, et ou par un programme de NEU CP (« Negotiable European Commercial Paper ») plafonné à 240 M€.

Au 31 mars 2021, le Groupe supporte un endettement financier net de 807 M€ (hors IFRS 16).

Au 31 mars 2021, le Groupe dispose d'un volant significatif de financements confirmés non tirés :

- au titre de financements moyen et long terme, 250 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- par ailleurs, le montant des ressources court terme disponibles utilisables à tout instant sous forme de découverts confirmés s'élève à 144 M€ ;
- par ailleurs, le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 22,4 M€.

Informations sur les clauses d'exigibilité

Covenants bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires souscrits en 2017 et 2019, le crédit renouvelable, ainsi que l'emprunt bancaire conclu avec une banque autrichienne sont soumis à un covenant commun. Il correspond au ratio financier « Dette nette consolidée/EBO consolidé » actualisé deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre, qui doit être inférieur à 3,5.

Dans un contexte d'incertitude liée à la pandémie de Covid-19, la CDA a obtenu en août 2020 et septembre 2020 un accord avec l'ensemble des partenaires bancaires et obligataires concernés, pour mettre en place un covenant holiday allant de septembre 2020 à mars 2021. Sans contrepartie financière, cet accord prévoit certains engagements substitutifs couvrant la période du 30 septembre 2020 au 31 mars 2021. Ceux-ci concernent essentiellement le respect de niveaux de liquidité minimale, l'engagement de ne pas excéder un montant d'investissements industriels nets consolidés de 190 M€ sur 12 mois glissants et l'engagement de maintenir l'endettement net consolidé du Groupe à un niveau inférieur à 850 M€.

Ces engagements sont respectés au 31 mars 2021.

Autres clauses d'exigibilité

Les autres clauses d'exigibilité concernent pour l'essentiel :

- La détention directe ou indirecte de la Compagnie des Alpes par la Caisse des Dépôts et Consignations (qui doit être a minima égale à 33,34 % du capital et des droits de vote de la CDA) ;
- La détention de CDA Financement par la Compagnie des Alpes qui doit rester supérieure ou égale à 99,9 % ;

Toute prise de participation par une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la Caisse des Dépôts et Consignations viendrait à acquérir au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

Informations sur les taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/03/2021		30/09/2020	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Dettes à taux fixe	817,8	1,52%	576,2	2,00%
Dettes financières à taux variable	8,7	1,30%	83,9	0,96%
Participation et divers	2,9		4,1	
TOTAL HORS IFRS16	829,3	1,49%	664,2	1,77%
Divers IFRS16	172,9		177,0	
TOTAL AVEC IFRS16	1 002,3		841,2	

5.10 Impôts différés

	31/03/2021	30/09/2020
Total des actifs d'impôts différés au bilan	25 756	20 897
Total des passifs d'impôts différés au bilan	-10 300	-22 070
SOLDE NET DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES	15 456	-1 173

(en milliers d'€)	Reports déficitaires	Engagements de retraites et assimilés	Impôts différés actifs sur participation des salariés	Provisions réglementées	Ecart d'évaluation	Composants d'entretien	Provisions non déductibles	Impôts différés passifs sur risques fiscaux	Contrats de location	Instruments financiers	Marques	Autres	TOTAL
30/09/2020	20 039	13 369	422	-21 484	-12 071	-3 463	-888	-1 087	1 111	286	-2 325	4 919	-1 173
Variation	13 274	-969	-379	703	51	838	-37	0	61	-194	0	3 280	16 629
31/03/2021	33 313	12 399	44	-20 781	-12 020	-2 625	-925	-1 087	1 172	92	-2 325	8 199	15 456

Usuellement, le délai de recouvrement des impôts différés actifs sur reports déficitaires est de 5 ans.

5.11 Instruments financiers par catégorie, juste valeur et effets en résultat

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net ;
- les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture au 31 mars 2021 (derniers états disponibles) et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 au 31 mars 2021.

Actifs financiers et autres actifs (en milliers d'euros)	Notes	Valeur au bilan				Coût amorti ⁽¹⁾	Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur					
		Juste valeur par résultat net ⁽¹⁾	Juste valeur des intruments de couverture ⁽¹⁾	Instruments de capitaux propres - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Instruments de dettes - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾		Instruments de capitaux propres - évalués selon leur norme de référence ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3	
Créances clients	5.5					9 821						
Créances sociales et fiscales	5.5					28 624						
Autres créances d'exploitation ⁽³⁾	5.5					117 445						
Créances d'impôt						5 252						
Autres créances						13 275						
Prêts et créances rattachées à des participations						35 703						
Dépôts et cautionnements						1 398						
Autres actifs financiers						450						
Trésorerie et équivalent de trésorerie						22 369						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI		0	0	0	0	234 336						
Titres de sociétés non contrôlées	5.6			4 610								4 610
Dérivés sur opérations de financements			0						0			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES		0	0	4 610	0	0	0	0	0	0	0	4 610
Titres de sociétés non contrôlées		1 439									1 439	0
Titres de sociétés contrôlées non consolidées		3 677									100	3 577
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RESULTAT		5 116	0	0	0	0	0	0	0	0	1 539	3 577
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		5 116	0	4 610	0	234 336	0	0	0	0	1 539	8 187

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 "instruments financiers" en vigueur au 1^{er} octobre 2018 ou selon leur norme de référence

(2) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances d'exploitation, les créances d'impôt, les autres créances ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur nette comptable, après dépréciation, est une approximation raisonnable de la juste valeur

(3) La juste valeur des agences immobilières a été évaluée en tenant compte de la valeur estimée des fonds de commerce, déterminée sur la base de coefficients observables sur le marché, appliqués au chiffre d'affaires réalisé selon les activités des agences (locations saisonnières, appartement en bail, syndic, transaction...)

(a) Intègre les "autres créances d'exploitation" et les "avances et acomptes" référencés précédemment dans la note 5.5

Passifs financiers et autres passifs <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeur au bilan		Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
		Dérivés de couverture ⁽¹⁾	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes fournisseurs exploitation			62 348	(1)			
Dettes fournisseurs d'immobilisation			22 760	(1)			
Dettes fiscales et sociales			64 065	(1)			
Dettes d'impôts			641	(1)			
Autres dettes d'exploitation			38 998	(1)			
Autres dettes diverses			290	(1)			
Comptes de régularisation			30 861	(1)			
Emprunts obligataires	5.9		259 582	(1)			
Emprunts auprès des établissements de crédit	5.9		553 462	(1)			
Autres dettes financières et assimilées	5.9		890	(1)			
Participation des salariés	5.9		2 403	(1)			
Soldes créditeurs de banque	5.9		2 545	(1)			
Intérêts courus	5.9		10 144				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI		0	1 048 989				
Dérivés sur opérations de financements		313			313		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES		313	0		313		
Dérivés sur opérations de financements							
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RESULTAT		0	0				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		313	1 048 989		313	0	0

(1) Le Groupe n'indique pas le juste valeur des passifs financiers tels que les dettes d'exploitations et les autres dettes, les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

5.12 Actifs et passifs destinés à être cédés

Actifs destinés à être cédés

(en milliers d'euros)

	31/03/2021	30/09/2020
Immobilisations corporelles propres	1 458	5 033
Immobilisations du domaine concédé	0	51 385
Stocks	0	1 839
Impôt différé	0	1 115
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	1 458	59 372

Passifs destinés à être cédés

(en milliers d'euros)

	30/09/2020	30/09/2020
Provision pour risques liés à la sortie de la DSP	2 150	10 467
Dettes sociales et fiscales	544	1 385
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES	2 694	11 852

Les dispositions de la norme IFRS 5 ont été appliquées à la clôture au 30 septembre 2020 aux actifs et passifs de la société Deux Alpes Loisirs et maintenues au 31 mars 2021.

Les actifs liés à la concession ont été cédés et indemnisés au 1^{er} décembre 2020 par le repreneur des contrats de délégation de service public sur la base de leur valeur nette comptable. Des biens en propre ont également été cédés à leur valeur de marché. La cession des autres biens en propre est en cours de discussion avec d'éventuels repreneurs.

Dans le cadre du transfert du personnel, les dettes sociales et fiscales afférentes ont été transférées au repreneur.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs destinés à être cédés résiduels sont comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur nette des frais de cession.

6 - INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

6.1 Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/03/2021	31/03/2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.2	-4 892	-4 317
Acquisitions d'immobilisations corporelles (net de subvention)	5.3	-53 966	-84 132
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-58 858	-88 449
Variations dettes sur immobilisations		-2 164	-5 393
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		-61 022	-93 842
Prix de vente des immobilisations incorporelles		11	0
Prix de vente des immobilisations corporelles		2 045	1 372
Prix de vente des immobilisations destinées à être cédées		51 062	0
Variations des créances sur cessions d'immobilisations		-193	1 089
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		52 925	2 461

Le détail des investissements de l'exercice est commenté dans les notes 5.2 et 5.3

6.2 Variation des dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2020	Flux de trésorerie	Variations "non cash"			Juste Valeur	31/03/2021
			Acquisitions	Effet de change	Autres		
Emprunts long terme	531 346	256 646			-4 956	190	783 226
Emprunts court terme	105 518	-80 193			14 625		39 949
Participation des salariés et divers	3 879	-315		652	-914	0	3 302
Dettes liées aux contrats de location	177 047	-4 919	1 205	-392			172 940
Actifs en couverture d'emprunts à long terme	889					-576	313
DETTES FINANCIÈRES (hors soldes créditeurs de banque)	818 680	171 219	1 205	260	8 755	-386	999 731
Soldes créditeurs de banque et assimilés	22 532	-19 984	-4				2 545
DETTES FINANCIÈRES DANS LE BILAN CONSOLIDÉ	841 212	151 235	1 201	260	8 755	-386	1 002 275

6.3 Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	22 369	14 077
Soldes créditeurs de banques et assimilés	-2 545	-38 795
TRÉSORERIE NETTE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	19 824	-24 718

7 - APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 – Contrats de location

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 Contrats de location sur les états financiers consolidés du Groupe.

7.1 Impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers

La valeur comptable des droits d'utilisation et de la dette de loyers ainsi que les mouvements constatés sur la période se décomposent comme suit :

<i>Droits d'utilisation</i> (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques /		Total	Dette de loyers
			matériel	Autres immobilisations		
AU 30 SEPTEMBRE 2020	107 137	51 465	10 503	1 365	170 470	177 043
Augmentations	3 435	525	139	357	4 456	4 415
Sorties		-3 210				-3 210
Dotations aux amortissements et dépréciations	-2 184	-2 726	-801	-242	-5 953	
Charges d'intérêts sur dette de loyers*						-1 886
Paiements de loyers*						-3 034
Ecarts de conversion		-301			-301	-393
Divers				50	50	
AU 31 MARS 2021	108 388	45 753	9 841	1 530	165 511	172 936

* variation des dettes de loyer dans le tableau des flux de trésorerie

Par nature, les droits d'utilisation de l'actif IFRS 16 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020		Diminution	Dotations	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	Au 31/03/2021
	Augmentation							
Droits d'utilisation de l'actif								
Terrains et aménagements	110 143	235					784	111 162
Travaux de pistes	1 598							1 598
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	61 491	515				-392	-4 129	57 485
Remontées mécaniques	9 848							9 848
Enneigement artificiel	1 079							1 079
Engins de damage	497	139					-96	540
Attractions	1 777						-1 619	158
Autres immobilisations	2 175	357					-71	2 461
SOUS-TOTAL DROIT D'UTILISATION	188 608	1 246				-392	-5 131	184 331
Amortissements droits d'utilisation								
Terrains et aménagements	-4 499			-2 135			2 416	-4 218
Travaux de pistes	-105			-49				-154
Immeubles, bureaux, commerces et locaux	-10 026			-2 726		91	979	-11 683
Remontées mécaniques	-945			-446				-1 391
Enneigement artificiel	-135			-66				-201
Engins de damage	-141			-112			96	-157
Attractions	-1 477			-177			1 619	-35
Autres immobilisations	-810			-242			71	-981
SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-18 138			-5 953		91	5 181	-18 820
VALEURS NETTES	170 470	1 246		-5 953		-301	50	165 511

Les impacts sur le compte de résultat consolidé s'analysent comme suit :

- Sur le compte de résultat du groupe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021			31/03/2020		
	Publié	Impact IFRS16	Sans IFRS16	Publié	Impact IFRS16	Sans IFRS16
Excédent brut opérationnel	-17 235	7 361	-24 595	148 247	6 398	141 849
Résultat opérationnel	-137 714	1 365	-139 079	74 489	638	73 851
Résultat financier	-12 157	-1 886	-10 271	-5 487	-1 142	-4 345

- Sur l'excédent brut opérationnel des métiers :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Domaines skiables		Parcs de Loisirs		Holdings & Supports		Total	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
EBO PUBLIÉ	31 685	175 604	-34 923	-13 293	-13 996	-14 064	-17 234	148 247
Impact IFRS16	2 187	1 518	4 364	4 097	810	783	7 361	6 398
EBO SANS IFRS16	29 498	174 086	-39 287	-17 391	-14 806	-14 847	-24 595	141 848

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur le semestre au titre des contrats de location et des contrats de concessions sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020
Loyers immobiliers variables		-5
Loyers des contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur	-2 055	-3 478
Redevances variables des contrats de concession	-2 382	-9 291
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation	-5 953	-5 717
Intérêts sur dette de loyers	-1 886	-1 142
TOTAL	-12 276	-19 633

Les loyers variables correspondent aux contrats de certains sites dont les paiements sont indexés sur la performance future du site. Le Groupe n'anticipe pas de variation significative de sa charge de location variable sur les périodes futures.

7.2 Amendement à IFRS16 « allègements de loyers liés à la Covid-19 »

L'amendement à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » a été adopté par l'UE le 09/10/2020 (règlement UE n°2020/1434) et est applicable au plus tard à partir du 1^{er} juin 2020 pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2020 (ou après cette date).

Cet amendement à la norme IFRS 16 permet aux seuls preneurs (et non aux bailleurs) de choisir d'appliquer une mesure de simplification pratique. Cette option comptable offre en effet aux seuls preneurs la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyers lié à la Covid 19 est une modification de contrat.

L'application de l'amendement conduit dès lors en pratique les preneurs à comptabiliser les allègements de loyers liés à la Covid-19 comme s'il ne s'agissait pas d'une modification de contrat. Cela revient ainsi à reconnaître l'impact de l'allègement de loyers dans le résultat de la période des preneurs (loyer variable négatif), et non à l'étaler sur la durée résiduelle du contrat. Le droit d'utilisation n'est quant à lui pas impacté et son amortissement se poursuit sans changement.

Cet amendement ne concerne que les allègements de loyers liés à la Covid-19 qui remplissent les trois conditions cumulatives suivantes :

- Le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, ou inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement ;
- S'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements originellement exigibles au plus tard le 30 juin 2021 ;
- Il ne doit y avoir aucun changement substantiel dans les autres termes et conditions du contrat.

Cette exemption constitue une option comptable qui doit être appliquée de manière cohérente aux contrats ayant des caractéristiques similaires et dans des circonstances similaires (ou à tous les contrats).

Son application est rétrospective.

En application de cet amendement, la réduction du loyer du Musée Chaplin's World octroyée par le bailleur a été comptabilisée en allègement de loyer dans le résultat de la période pour un montant de 355 K€.

8 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2020
Avals et cautions	56	56
Garanties de passif données	10 569	10 701
Promesses d'achats consenties	0	10 713
Autres	53 274	57 011
ENGAGEMENTS DONNÉS	63 899	78 481
Garanties de passif reçues	500	2 050
Cautions reçues	9 124	9 784
Autres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	9 624	11 834

- Les engagements du Groupe en matière de loyers représentent 2,1 M€. Ils représentent les contrats considérés comme de faible valeur ou d'une durée inférieure à un an non retraités en application de la norme IFRS16 (voir note 7).
- Dans le cadre de la mise en place de sociétés foncières pour dynamiser la rénovation du parc immobilier des stations, les sociétés de remontées mécaniques garantissent aux investisseurs un niveau de loyer durant la période de rénovation, puis de remise sur le marché. Ces engagements s'élèvent à environ 13,7 M€.
- Les engagements immobiliers du sous-groupe Deux Alpes Loisirs : sa filiale SC2A s'est portée garante pour les loyers concernant les baux en cours à hauteur de 2,3 M€.
- Les lignes de financement octroyées par CDA Financement aux sociétés SAP Invest, SAP Location, Val d'Isère Immobilier et Panoramic et non utilisées au 31 Mars 2021 s'élèvent à 1,8 M€.
- Dans le cadre du plan de transformation du Futuroscope, les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA :
 - Une lettre d'intention a été signée garantissant 25% du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€ ;

- Une lettre d'intention a été signée garantissant 2 années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€
- Enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue, pour un montant de 279 K€.
- Les autres garanties données sont les suivantes :
 - deux garanties maison-mère à première demande ont été données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation, pour un montant total de 9,6 M€, une garantie d'un montant de 8,6 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041, et une garantie d'un montant de 1 M€, relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
 - en décembre 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public entre la société SCV Domaine Skiable et le SIGED, la CDA a octroyé une garantie de paiement à première demande afférente à la redevance. Cette garantie porte sur un montant de 600 K€ pour l'exercice 2020/2021 ;
 - une garantie bancaire et une garantie maison-mère à première demande de 750 KCHF, ont été données pour le site de By Grevin ;
 - dans le cadre du rachat de Travelfactory, les parties se sont accordées mutuellement des options de vente et de rachat pour le solde des titres de la société pour un montant résiduel maximum de 975 K€, sur une durée restante de 6 mois.
- Au 31 mars 2021, les engagements reçus s'analysent pour l'essentiel comme suit :
 - Les cautions reçues proviennent essentiellement :
 - des garanties données à ADS pour 6,8 M€ sur des opérations foncières.
 - de cautions reçues de fournisseurs pour 1,1 M€ dans le cadre de travaux au Parc Astérix
 - d'une caution reçue sur des garanties de prestations touristiques pour Futuroscope Destination pour un montant de 1,2 M€.
 - Une garantie de passif pour un montant de 0,5 M€ a été reçue lors de l'acquisition de Cassiopée ;
 - Lors de l'acquisition du Futuroscope (en janvier 2011), les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes en cas de contrôle par des organismes fiscaux, parafiscaux, sociaux, douaniers, de sécurité sociale ou autres organes publics. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants.
- Par ailleurs au titre des différents contrats souscrits au sein du Groupe Compagnie des Alpes, les filiales peuvent être amenées à prendre des accords sur des enveloppes d'investissements. Ces derniers sont variables et révisables notamment en durée, en montant, et en nature, en fonction des contrats et des opportunités de mise en œuvre. Compte tenu de certains contrats de baux souscrits par les Parcs de loisirs, ces accords d'enveloppes d'investissements peuvent concerner l'ensemble des filiales du groupe.

9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

En date du 28 avril 2021, conformément à la délégation consentie par l'assemblée du 25 mars dernier, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de la réduction de capital par réduction du nominal des actions. Le capital social de la société est désormais de 12 281 725,50 €, divisé en 24 563 451 actions ; le montant de la réduction de capital, soit 174 953 982,99 €, a été porté au compte Primes.

Le Groupe annonce par ailleurs avoir obtenu un accord de la part de l'ensemble de ses partenaires bancaires concernés, portant sur la suspension de son covenant de levier d'endettement de 3,5x pour les deux prochaines dates auxquelles celui-ci devait être testé, à savoir le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022. Cet accord permet au Groupe de poursuivre la trajectoire qu'il s'est fixée.

Par ailleurs, les obligataires concernés ont également confirmé avoir accepté la suspension du test de levier pour les deux dates mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre de cette renégociation, le groupe s'est engagé à respecter des covenants substitutifs couvrant la période du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022, dans la logique de ce qui avait fait en septembre dernier. Ceux-ci concernent essentiellement (i) le respect de niveaux de liquidité minimale, (ii) l'engagement de ne pas excéder un montant d'investissements industriels nets consolidés de 190 M€ sur 12 mois glissants et (iii) l'engagement de maintenir l'endettement net consolidé du Groupe à un niveau inférieur à 850 M€.

A noter que :

- Concernant la liquidité minimale celle-ci devra être supérieure à 250 M€ mensuellement ;
- Concernant le montant d'investissements industriels nets consolidés sur 12 mois glissants aux dates de test du 30 septembre 2021 et du 31 mars 2022, celui-ci ne devra pas excéder 190 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 175 M€ dans le cas contraire ;
- Concernant l'endettement net consolidé du Groupe, celui-ci ne devra pas excéder 750 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 850 M€ dans le cas contraire ;
- Le Groupe respectera au 31 mars 2022 un levier d'endettement maximum à 9x dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'augmentation de capital et à 7x dans le cas contraire.

III – ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021)

Aux Actionnaires

COMPAGNIE DES ALPES

50/52 Boulevard Haussmann

75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Compagnie des Alpes, relatifs à la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note «Faits marquants du semestre » et la note 5.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui exposent respectivement les impacts de la crise liée au Covid-19 et les hypothèses et modalités retenues par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition dans ce contexte d'incertitude.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Philippe VOGT

Gilles RAINAUT

IV – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris le 8 juin 2021

Dominique Thillaud

Directeur général